

## Cette manche au syndicat — La grève chez Dupuis Frères en 1952

John Willis

Volume 57, Number 1, Spring 2006

URI: [https://id.erudit.org/iderudit/11t57\\_1art02](https://id.erudit.org/iderudit/11t57_1art02)

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Canadian Committee on Labour History

ISSN

0700-3862 (print)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Willis, J. (2006). Cette manche au syndicat — La grève chez Dupuis Frères en 1952. *Labour/Le Travail*, 57(1), 43–91.

Article abstract

On 1 MAY 1952 the 1200 store and mail-order workers at Dupuis Freres in Montreal went out on strike. The conflict would last three months. The union, affiliated with the Confederation des travailleurs catholiques du Canada [CTCC] took on a powerful company, Dupuis Freres Ltee, with an established corporate image as a national symbol of French-Canadian entrepreneurship. The historiography of the post-war era has little to say of this event, which nonetheless ended in a resounding union victory. Historians instead have preferred to focus on such better-known conflicts as the Asbestos strike of 1949 and the Murdochville strike of 1957. The article examines the context, general and specific, leading to the outbreak of the strike. It then looks at the succession of events, here narrated in four distinct phases. The reconsideration of events is important for it allows us to better understand the theatrical dimension of this conflict which unfolded in an overall conjuncture of economic growth and union militancy. The article offers a preliminary interpretation of events which, it is hoped, will be rounded out by fellow-colleagues working in the field. The objective of the article is to remove the event from the mothballs of history and give it due consideration.

# Cette manche au syndicat — La grève chez Dupuis Frères en 1952

John Willis

« Les ouvriers du textile ont fait la grève dans Saint-Henri. C'était avec l'espoir de rétablir l'équilibre entre les salaires et la montée du coût de la vie. Mais aussitôt le coût de la vie a augmenté encore, de sorte qu'en dépit des souffrances de la grève presque rien n'a changé des conditions de la vie ouvrière. Mais les ouvriers gagnent beaucoup, entend dire Rose-Anna de tous les côtés; ils vont ruiner l'industrie, ils dérangent l'économie. C'est quand même curieux, pense Rose-Anna, que ce soient toujours les ouvriers qui portent le blâme de faire monter les prix, de bouleverser l'économie. Pourquoi pas aussi les invisibles personnages que l'on imagine si difficilement derrière les hauts murs des filatures, des fabriques de Saint-Henri, loin au-delà de ces remparts de fumée de vapeur, du roulement des machines ? »

— Gabrielle Roy

## *Introduction*

EN 1948, LA ROMANCIÈRE Gabrielle Roy prenait la parole devant la Société royale du Canada. Elle livra alors à son auditoire quelques nouvelles sur certains des personnages de *Bonheur d'occasion*, son célèbre roman, dont l'histoire se déroule de la fin février à la fin mai 1940, dans le quartier ouvrier de Saint-Henri, à Montréal.

La guerre était finie. Rose-Anna était optimiste, mais arpentait toujours les rues à la recherche d'un logement. Son mari Azarius conduisait maintenant un taxi, songeant béatement à la campagne militaire d'Italie, à laquelle il avait participé. Florentine, quant à elle, ouvrière dans une usine de munitions, avait gravi l'échelle sociale en devenant vendeuse dans un grand magasin.<sup>1</sup> La romancière, qui avait

<sup>1</sup>Gabrielle Roy, « Retour à Saint-Henri. Discours de réception à la Société royale du Canada, 1948 », dans Gabrielle Roy, *Fragiles lumières de la terre. Écrits divers* (Montréal 1996), 169-186. Son roman avait paru en 1945.

John Willis, "Cette manche au syndicat — La grève chez Dupuis Frères en 1952," *Labour/Le Travail*, 57 (Spring 2006), 43-91.



Discussion syndicale (Talking Union), 1950. Frederic B. Taylor, Musée des beaux-arts de Montréal, 1971.27. Don de l'artiste. Photographie de Marilyn Aitken.

rédigé son discours dans le contexte de l'après-guerre, avait inventé une mise en scène dans laquelle des gens de la classe ouvrière tentaient de composer avec les problèmes et les possibilités d'avenir qui se présentaient à eux. Les ouvertures étaient formidables, au moment où cette génération, après plusieurs coups de poings sur la table durant et après la guerre, refoulait le seuil entre ce qui est faisable et ce qui est souhaitable. Les limites du possible ne pouvaient alors se définir en fonction du vieux dicton : « On ne fait pas ce qu'on veut, mais ce qu'on peut. » Il fallait que cela change.

On ne pourrait imaginer meilleure entrée en matière pour entreprendre cet examen d'une grève des employés d'un magasin à rayons survenue en 1952.<sup>2</sup> C'est précisément dans ce contexte, marqué par une poursuite de l'effervescence syndicale qui, au Québec, s'enracine dans la période de la guerre pour déborder par

<sup>2</sup>Pour une étude plus globale des relations de travail dans ce secteur, voir Susan Porter Benson, *Counter Cultures : Saleswomen, Managers and Customers in American Department Stores, 1890-1940* (Urbana 1986); et John Willis, « The Mail Order Catalogue : An Achievement in Mass Distribution and Labour, dans Claude Bellavance et Pierre Lanthier, éd., *Les territoires de l'entreprise / The Territories of Business* (Sainte-Foy 2004), 173-199.

la suite sur la nouvelle économie du temps de paix — que nous pouvons entamer notre analyse de la grève chez Dupuis Frères. L'agitation sociale, les grèves, la syndicalisation et autres mouvements populaires étaient autant de manifestations d'une tendance générale qui faisait que les gens ordinaires, au sortir d'un effort de guerre phénoménal — tant du point de vue du déploiement des forces civiles et militaires que de celui des privations qu'ils avaient connues au pays comme sur les champs de bataille — voulaient être en mesure de ramasser un peu de la manne qui s'était mise à tomber. Un nouvel ordre social était à se mettre en place. Les classes ouvrières en particulier, et pas seulement au Québec, étaient à l'avant-garde de ce mouvement et de cette lutte, une lutte qui demanda du temps avant de se mettre en branle et qui ne s'est pas entièrement ni complètement réalisée avant les années 1960.

Historiens et grands pontifes de la politique ont traditionnellement exagéré la singularité ou l'importance prépondérante de la Révolution tranquille, amorcée dans les années 1960, comme seul et unique mouvement de changement important dans l'histoire sociale du Québec de l'après-guerre. Par exemple, on disait (et on dit encore) que la province avait jusque-là vécu la « grande noirceur ». Jocelyn Létourneau s'est objecté à cette vision caricaturale de notre histoire récente, une perception qui correspond davantage à la complaisance collective des élites de la Révolution tranquille qu'à la réalité historique.<sup>3</sup> Brian Young et John Dickinson, pour leur part, estiment qu'on reconnaît que la complexité de la situation du Québec d'après-guerre obligeait, en elle-même, au changement.<sup>4</sup>

À l'époque, il y avait des éléments de continuité, entre autres, la puissance de l'Église catholique et l'hégémonie politique de Maurice Duplessis. D'après Michael Gauvreau, la continuité religieuse repose d'abord sur l'adhésion de la masse québécoise aux valeurs catholiques; la continuité est affaire de conviction plutôt que de tradition de domination cléricale, une continuité qui trouve ses origines dans un passé à la fois immédiat et lointain.<sup>5</sup> Par contre, il existait aussi certains éléments

<sup>3</sup>Jocelyn Létourneau, « Le Québec moderne : un chapitre du grand récit collectif des Québécois, » *Revue française de science politique*, 42, 5 (octobre 1992), 765-785. L'auteur y présente un argument de poids sur la fonction de l'histoire ou plutôt sa représentation collective — « le grand récit du Québec moderne, » comme l'a appelé l'intelligentsia de l'après-guerre. L'explication du paradoxe entre, d'une part, la rupture avec le passé, que l'on a située en 1960, et, d'autre part, l'attachement concomitant à des fragments culturels (concrets ou abstraits) du passé, est tout particulièrement percutante. La faiblesse de son interprétation réside, à notre avis, dans la sous-estimation des points de vue contradictoires sur le passé ou des perspectives contradictoires enchâssées dans le passé : les ouvriers et les intellectuels, dans les années 1950, sont deux groupes nettement distincts, bien qu'il y ait eu des liens entre les deux.

<sup>4</sup>John Dickinson et Brian Young, *A Short History of Québec* (Montréal et Kingston 2003), 271 et ss.

<sup>5</sup>Michael Gauvreau, *The Catholic Origins of Québec's Quiet Revolution, 1931-1970* (Montréal et Kingston 2005).

nouveaux, parmi lesquels un fort accroissement de l'immigration « ethnique », l'étalement des banlieues et l'avènement d'un mode de vie axé sur la consommation, l'entrée des femmes sur le marché du travail et l'émergence de la classe ouvrière, mieux organisée, plus expressive et davantage laïque.

Éléments nouveaux et anciens n'évoluent pas en vase clos, indépendamment l'un de l'autre. Il y a interaction. Vieux et nouveaux se côtoient, se partagent la scène jusque dans la quotidienneté des simples ménages dont le mobilier moderne — cuisine en chrome, appareils électroménagers, radio et télévision — complète l'espace avec les images saintes et les crucifix, accrochés au mur de la cuisine ou à celui de la chambre à coucher.<sup>6</sup> Autour de la table de la salle à manger, le père offre sa bénédiction du jour de l'An; après quoi, la conversation peut porter sur les derniers exploits de Maurice Richard, tels que racontés par le journal ou la radio. Telle culture matérielle, telle culture globale : nous avons affaire à un univers complexe, construit de vieux et de neuf. L'histoire de la période de l'après-guerre, dont notre récit fait partie, doit donc tenir compte d'un contexte large et complexe de changements qui englobe l'ensemble de cette société, pas seulement la religion ou la politique; une société qui bougeait, une culture qui bouillonnait, caractérisée parfois par l'entrechoquement des éléments, préparant ainsi le terrain pour le grand « désormais » qui embrase tout le Québec dans toutes ses sphères, à partir des années 1960. Le monde ouvrier serait au rendez-vous de la Révolution tranquille. Dans les faits, le monde ouvrier était au rendez-vous bien avant son éclatement.

Dans le présent article, nous analyserons une manifestation particulière de ce grand mouvement ouvrier qui a été un catalyseur de changement essentiel, tant à l'époque de ce conflit ouvrier que durant les années 1950 et à plus long terme. D'autres approches examinent comment les femmes, les médias ainsi que la classe moyenne naissante ont contribué à refaçonner la société québécoise durant cette décennie.<sup>7</sup> Pour certains, l'Église fut un conduit de « modernité » au Québec, dès les années 1930.<sup>8</sup> Notre objectif, ici, est de restituer le mouvement ouvrier dans

<sup>6</sup>Ce constat s'inspire d'une excellente exposition du Musée de la civilisation « Jamais plus comme avant. » Voir aussi *Jamais plus comme avant – Le Québec de 1945 à 1960* (Montréal 1995), chapitre 3.

<sup>7</sup>Sur les médias, voir Susan Mann Trofimenkoff, *The Dream of Nation. A Social and Intellectual History of Québec* (Toronto 1982), chapitre 18; sur la classe moyenne, voir Michael D. Behiels, « Québec : Social Transformation and Ideological Renewal, 1940-1976 » dans M. D. Behiels, éd., *Québec since 1945. Selected Readings* (Toronto 1987), 21-45.

<sup>8</sup>Gauvreau, *The Catholic Origins*, 358. Pour cet auteur, en tant qu'idéologie et institution, l'Église catholique a conditionné ou filtré (« mediated ») l'interface de la société québécoise avec la modernité durant la période 1930-1970. Il s'agit là, à son avis, d'une spécificité québécoise, d'un exemple où le moteur de la Révolution tranquille serait, de par sa nature, socioculturel plutôt qu'économique. À notre avis, l'univers culturel de cette même société est beaucoup plus vaste que la simple sphère de la religion catholique. Le parc d'attractions Belmont, le Forum de Montréal, le cinéma et la patinoire du village ou du quartier sont aussi des parcours culturels fort fréquentés par les gens ordinaires, à l'époque de l'après-guerre.

l'histoire du Québec d'après-guerre, de le présenter comme l'un des facteurs clés du changement.

De 1940 à 1960, l'économie est marquée par la hausse du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés, aussi bien au Québec qu'au Canada. Au sein des syndicats, on parvient à améliorer le sort matériel des membres en obtenant des hausses de salaires qui, selon Jacques Rouillard, furent substantielles.<sup>9</sup> On réussit également à réduire la semaine de travail. Plus tard — cela s'amorce au cours des années 1950 — viendront les demandes de vacances payées et la reconnaissance de l'ancienneté. En matière d'économie familiale, les travailleurs passent de l'univers du besoin, là où les dépenses pour le logement et la nourriture engouffrent, à elles seules, la grande part du budget, à l'univers des aspirations, là où le désir, et non le besoin, motive la consommation.<sup>10</sup> Il est vrai que la levée progressive de la politique de rationnement du gouvernement canadien, après la guerre, a eu pour effet de laisser croître le marché de la consommation.<sup>11</sup> La technologie, et du même coup la productivité des travailleurs industriels, effectue également un bon en avant, préparant le terrain au transfert d'une partie des effectifs vers d'autres activités, dont le secteur tertiaire.<sup>12</sup>

Cependant, selon nous, le mouvement syndical est l'un des éléments majeurs permettant de comprendre la hausse de la demande des consommateurs, car le phénomène survient durant les années de guerre. Le mouvement canalise, pour ainsi dire, la demande. Il y parvient en misant sur une stratégie de syndicalisation durant la guerre, doublée du déploiement de nombreuses grèves, particulièrement au sein des grandes industries. Après le conflit, les syndicats vont ancrer leurs luttes autour d'un nouveau régime de relations de travail, créé en 1944, dont la clef de voûte est la convention collective. La nature de l'économie est telle que ces améliorations ne sont pas consenties aisément : elles s'obtiennent par des luttes incessantes. Les luttes, c'était effectivement la marque de commerce des organisations syndicales du temps de guerre et de l'après-guerre dans « la Belle Province ».

Durant la guerre, tout n'était pas au beau fixe du côté des syndicats ouvriers du Québec. Le taux de syndicalisation est à la hausse et les ouvriers, une fois regroupés, n'hésitent pas à prendre les grands moyens pour faire avancer leurs revendications. D'après Evelyn Dumas et Jacques Rouillard, il y a eu, en 1942 et en 1943, des mouvements de grève particulièrement imposants et intenses.<sup>13</sup> Les

<sup>9</sup>Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire* (Montréal, 2004), 126-129.

<sup>10</sup>Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 129.

<sup>11</sup>Yves Tremblay, « La consommation bridée. Contrôle des prix et rationnement durant la Deuxième Guerre mondiale, » *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 58, 4 (printemps 2005), 569-607.

<sup>12</sup>Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 92.

<sup>13</sup>Il y eut 135 grèves en 1942 et 109, l'année suivante. Voir Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 130; et Evelyn Dumas, *The Bitter Thirties in Québec* (Montréal 1975), 132-134.

ouvriers réclamaient des employeurs de meilleures conditions, sachant très bien que ces derniers pouvaient difficilement s'engager dans de longues confrontations avec les syndicats, compte tenu de l'appétit insatiable de la machine de guerre pour des biens, de l'équipement et des munitions. La grève des tramways à Montréal, en 1943, risque de paralyser la production dans les usines de guerre de la métropole. Le gouvernement fédéral intervient afin d'y mettre fin. Suivra, l'année d'après, le décret du Conseil privé no 1003. On tente ainsi de mettre de l'ordre dans le processus des relations de travail.<sup>14</sup>

À peu près au même moment, le gouvernement du Québec est appelé à intervenir pour régler certains conflits de travail. Une grève des policiers, des pompiers et des employés des travaux publics éclate en décembre 1943. Elle est déclenchée comme suite au refus de l'employeur – un corps public – de reconnaître la sentence arbitrale.<sup>15</sup> La même année, dans les usines de la Price Brothers, au Saguenay, l'employeur reconnaît deux succursales affiliées à des syndicats internationaux, mais refuse de faire de même pour une troisième, affiliée à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC); celle-ci représente pourtant la majorité des travailleurs. Le gouvernement force alors la compagnie à reconnaître cette dernière entité syndicale et crée, peu après, une commission d'enquête, la commission Prévost.<sup>16</sup> Il en résultera la *Loi des relations ouvrières*, sanctionnée en février 1944. Cette loi offre un cadre pour la reconnaissance syndicale et la négociation d'une convention collective. S'il est tenu de négocier de bonne foi, l'employeur n'est toutefois pas obligé de conclure une convention collective. On prévoit un processus établi allant de l'accréditation, au début de la négociation, jusqu'aux étapes de conciliation et d'arbitrage et, enfin, le dépôt du projet de convention collective. Le syndicat qui obtient l'appui de 60 pour cent des membres a le droit de représenter la totalité de l'unité de négociation. Finalement, la loi interdit tout recours à la grève ou au lock-out, aussi longtemps que tout le processus n'a pas été mené à terme.<sup>17</sup>

L'objectif de la loi, selon Robert Stewart Willis, était de positionner le gouvernement vis-à-vis des employés et de l'employeur afin de faciliter la négociation et d'assurer la stabilité.<sup>18</sup> Ainsi, les relations de travail relèvent dorénavant du domaine public et non pas du domaine privé. Une autre loi, passée en même temps, la *Loi des différends entre services publics et salariés*, vise à encadrer les relations de travail dans le secteur public. Le gouvernement est ici

<sup>14</sup>Le décret 1003 du Conseil privé ne s'appliquait qu'aux industries de guerre. En tant que mesure fédérale, il a été suivi par la *Loi du travail*, adoptée en 1948. Voir Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 250.

<sup>15</sup>Jean-Guy Genest, *Godbout* (Sillery 1996), 259.

<sup>16</sup>Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 99, 109.

<sup>17</sup>Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 98 et ss.

<sup>18</sup>Voir Robert Stewart Willis, « La nature juridique de la convention collective du travail dans la province de Québec, Canada », PhD, Université de Montpellier, 1948, 48-52.

complètement maître du jeu, les syndicats n'ayant pas le droit de grève.<sup>19</sup> Rétrospectivement, on peut dire que le système était propice au rabibochage ou à l'interférence du pouvoir politique au palier provincial. Maurice Duplessis ne manquerait pas d'en profiter. Toujours est-il qu'à la fin de la guerre le Québec dispose d'un tout nouveau cadre légal de relations de travail, régime aussi conçu par son instigateur, Adélarde Godbout, pour occuper cette juridiction provinciale.<sup>20</sup> La stratégie des syndicats (et partant, celle des employeurs) consisterait dès lors à mettre ce régime à l'épreuve.

Quoique ritualisé, encadré, à la manière d'un affrontement devant une cour de justice, le régime des relations de travail est, de par son essence, conflictuel. La conjoncture alimentera la polarité. Le marché de la main d'œuvre n'est plus le même à la fin de la guerre. Il y a davantage de travailleurs, dont les militaires démobilisés, pour les postes disponibles. Et comme la production n'a plus à soutenir l'effort de guerre, naguère urgent et national, le gouvernement fédéral intervient de moins en moins à titre d'arbitre. Tout est donc en place pour un joyeux affrontement entre patrons et syndicats qui, au lendemain de 1945, peuvent à tout moment jeter les gants sur la glace.

L'historiographie reconnaît, dans le Québec d'après-guerre, un certain nombre de confrontations, légales et illégales, fondées sur une stratégie syndicale et patronale destinée à tester les limites du nouveau régime de négociation collective. Le mois de janvier 1949 est marqué par la grève de l'Alliance des professeurs catholiques, un syndicat représentant les enseignants de Montréal, dont la vaste majorité était des femmes. Ces gens n'avaient pas le droit de faire la grève et c'est pourtant ce qu'ils firent, défiant ainsi le système d'arbitrage obligatoire régissant la négociation d'ententes avec l'employeur. Suit alors une série de confrontations politiques et judiciaires impliquant notamment l'intervention de l'archevêque de Montréal, Paul-Émile Léger, de l'assemblée des évêques et de Duplessis, qui a pour effet de maintenir la mise en tutelle du syndicat jusqu'en 1959.<sup>21</sup> Le mois suivant, une imposante et violente confrontation éclate dans la région d'Asbestos, qui allait durer jusqu'en juillet. La santé, les salaires et des questions de responsabilité en milieu de travail constituent les objets du litige. Les dirigeants de la compagnie refusent en outre de reconnaître le principe de l'atelier fermé, ce qui était conforme à la formule Rand. L'intégrité du syndicat comme agent-négociateur unique des ouvriers est remise en question.

Le même enjeu est manifeste lors de la grève des travailleurs de l'Associated Textile, à Louiseville, en 1952 et en 1953. En 1957, le rejet de l'accréditation

<sup>19</sup>Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 99.

<sup>20</sup>Genest, *Godbout*, 274 et ss. Nos remerciements à Peter Bischoff pour cette référence. La loi fait en sorte que le premier ministre du Québec peut jouer le rôle d'arbitre ultime dans les conflits de travail. Duplessis et, plus tard, Robert Bourassa ne manqueront pas de jouer ainsi le rôle de sauveurs de la situation en dernière instance.

<sup>21</sup>Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 119-122.



syndicale est au cœur de la grève des travailleurs de la Gaspé Copper Mines, à Murdochville.<sup>22</sup> Dans tous ces cas, le syndicat cherche à garantir sa fonction comme agent-négociateur unique et indépendant. Et, chaque fois, l'employeur tente de miner cette fonction du syndicat. À Murdochville, c'est une victoire pour la compagnie sur toute la ligne : on s'attaque au processus des relations de travail, retardant le processus de conciliation et d'arbitrage. Exaspéré par ce retard, le syndicat déclenche une grève illégale : on lui retire son accréditation et, en fin du compte, il est brisé. Après le règlement du conflit, on poursuit le syndicat devant les tribunaux pour pertes encourues durant la grève. La compagnie est tout, sauf un bon gagnant!

La grève à Dupuis Frères concernait précisément la reconnaissance syndicale, mais dans ce cas-ci, le syndicat respecta les règles du jeu : l'arrêt de travail était tout à fait légal. La confrontation aboutit à une victoire syndicale, ce qui ne fut pas le cas pour les grèves évoquées plus haut, pourtant mieux connues. Les efforts fructueux de la CTCC pour obtenir l'accréditation syndicale des employés de Dupuis et de négocier une première convention collective étaient d'autant plus remarquables qu'une tentative de syndicalisation des 15 000 employés de la T. Eaton Company, quelques années auparavant, avait échoué.<sup>23</sup> Pour ces raisons, l'épreuve de force mérite plus d'attention de la part des historiens.<sup>24</sup>

Bien que des études significatives aient déjà été effectuées sur le sujet, entre autres, les travaux de Pierre Vadeboncoeur et de Mary Catherine Matthews, l'importance de la grève et son aboutissement doivent être examinés et du point de vue du rapport général qu'elle représente entre le travail et le capital dans

<sup>22</sup>Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 136 et ss. Sur la grève de Louiseville, voir J. Rouillard, *Histoire de la CSN, 1921-1981* (Montréal 1981), 202 et ss.

<sup>23</sup>La tentative, avortée, de syndiquer les travailleurs d'Eaton avait commencé en 1948, mais non pas à cause d'une rupture dans les relations de travail. Le mouvement affilié à la centrale américaine, le Congress of Industrial Organizations prend l'initiative, suite à des efforts semblables chez Macy's, Gimbel's et Wanamaker's, aux États-Unis. Durant les années 1940, la American Federation of Labor, l'autre grande centrale, aurait tenté de syndiquer les commis de détail chez Simpson, à Toronto. Bref, aux yeux du mouvement syndical, Eaton constituait une énorme réserve d'employés à syndiquer. Voir Desmond Morton, *Working People. An Illustrated History of the Canadian Labour Movement* (Montréal et Kingston 1998), 215; et Eileen Safrin, *The Eaton Drive. The Campaign to Organize Canada's Largest Department Store, 1948 to 1952* (Toronto 1982), 34 et ss.

<sup>24</sup>La grève chez Dupuis Frères est mentionnée dans certains ouvrages généraux, mais n'y est pas analysée de façon approfondie. Voir Trofimenkoff, *The Dream of Nation*, 272-273; Morton, « Working People 1998 », 219-220; Paul-André Linteau, Jean-Claude Robert et René Durocher, *Histoire du Québec contemporain*, vol. 2 : *Le Québec depuis 1930* (Montréal 1989), 315. Deux synthèses historiques n'en font aucune mention : Denis Vaugeois, Jacques Lacourcière, Jean Provencher, *Canada-Québec — Synthèse historique* (Sillery 2000); et Brian Young et John Dickinson, *A Short History of Québec* (Montréal et Kingston 2003).

l'économie d'après-guerre et de celui de la situation précise qui prévalait chez Dupuis à ce moment-là, et ce, à partir d'une documentation diversifiée et identifiable.<sup>25</sup> Notre perspective s'inspire des recherches dans le fonds Dupuis des archives de l'École des Hautes Études commerciales; des archives de la CSN, contenant notamment les procès-verbaux du bureau syndical, le Syndicat national des employés de commerce, section Dupuis Frères,<sup>26</sup> et finalement, des articles des grands quotidiens de Montréal, *La Presse*, *Le Devoir*, *The Montreal Gazette* et *The Montreal Star*, dont certains ont été consultés dans les collections de Bibliothèque et Archives Canada, à Ottawa, d'autres, dans des registres sur la grève, à la division des coupures de presse du ministère fédéral du Travail.<sup>27</sup>

Le cas de la grève chez Dupuis peut nous instruire sur ces deux facettes, générales et particulières, de l'histoire de l'après-guerre. Nous examinerons d'abord le contexte général et les conditions précises qui ont entraîné le déclenchement de la grève. Nous analyserons ensuite l'enchaînement des événements, qui se sont déroulés en quatre phases ou séries de faits dans le temps. Les difficultés surgissent de menus détails, dit-on parfois. À notre avis, il est important de prendre le temps de reconsidérer les événements dans l'ordre, car il ressort de l'exercice une perspective nous permettant d'appréhender l'enjeu fort théâtralisé du conflit. En matière de relations de travail, il ne peut y avoir de conflit sans théâtre! Sur les piquets de grève et dans les médias.

Notre approche est directe et sans prétention. Nous osons croire que le présent article incitera des historiens à s'attaquer résolument au parachèvement de l'histoire ébauchée ici. Nous offrons un canevas préliminaire, que d'autres pourront compléter à leur manière, le but de l'exercice étant, dans un premier

<sup>25</sup>Pierre Vadeboncoeur, « Dupuis Frères, 1952 », dans *En grève. L'histoire de la CSN et des luttes menées par ses militants de 1937 à 1963* (Montréal 1963), 99-128. Mary Catherine Matthews, "Working for Family, Nation and God : Paternalism and the Dupuis Frères Department Store, Montréal, 1926-1952," MA, Montréal, Université McGill, 1998. Cette dernière étude repose essentiellement sur *Le Duprex* bulletin des employés de la compagnie; l'auteure n'y réfère pas, ou peu, aux journaux. Vadeboncoeur, pour sa part, ne cite pas ses sources. Il a donc fallu refaire la recherche.

<sup>26</sup>Fonds de la Confédération des syndicats nationaux, ci-après appelé « Fonds CSN ». Syndicat national des employés de commerce de détail de Montréal (section Dupuis Magasin).

Procès-verbaux du comité exécutif du syndicat, tome 1, 1950-1955. On y trouve un registre de procès-verbaux couvrant les années 1919 à 1926, voir Fonds CSN, 1-5-6-5a. Procès-verbaux du comité exécutif, 1919-1926.

<sup>27</sup>« Dupuis Frères Ltée — Montréal, Québec ». Bibliothèque et Archives Canada, RG 27, *Travail Canada*, volume 493, microfilm T-4117. Les journaux publient sans doute des comptes rendus biaisés; ils ont cependant l'avantage de présenter le déroulement des événements dans un cadre chronologique rigoureux. Ils nous rappellent tout le contexte théâtralisé du conflit. Ils sont malheureusement absents de la portion de l'étude de Matthews consacrée à la grève et ne figurent pas non plus dans l'article de Vadeboncoeur.

temps, de faire ressortir cette grève des boules à mites de l'Histoire. De cette manière, lectrices et lecteurs pourront reconnaître l'exploit des travailleurs de Dupuis pour ce qu'il est : une victoire du monde des Florentine Lacasse du Montréal d'après-guerre. Les travailleuses y avaient gagné un minimum de légitimité, de dignité et de justice économique. Cette victoire aura constitué leur tête de pont, leur petite place au soleil, dans la nouvelle économie de consommation qui émergeait peu à peu. Enfin, derrière ces propos, il y a une volonté de rappeler aux collègues et aux diverses instances de l'opinion publique (journalistes, militants politiques de toutes couleurs) que les syndicats sont indispensables au bon fonctionnement de notre régime social et économique quoi qu'on puisse en dire.

Lorsque mon père plaidait devant la cour, il était entendu qu'il devait s'y trouver deux parties : le plaignant et la défenderesse, lors d'une action civile ; l'avocat de l'accusé et le procureur de la Couronne, dans une cause criminelle. Il en va de même pour les relations de travail : deux parties, au moins, sont toujours nécessaires.

### *Contexte*

Quelque 1035 employés (sur un total de 1140) de Dupuis ont pris part à la grève. On estime que de 200 à 300 d'entre eux travaillaient à la division de la vente par correspondance, à l'entrepôt de la compagnie, dans le quartier Saint-Henri, tandis que les autres (de 800 à 900) oeuvraient au magasin situé rue Sainte-Catherine. Aux deux endroits, la plupart étaient des femmes.<sup>28</sup> Elles manifestaient un fort sentiment d'appartenance au syndicat. En principe, il n'y a rien de surprenant car, de l'avis de certains vétérans du mouvement syndical, les femmes peuvent constituer un instrument de combat syndical hors pair.<sup>29</sup> Joy Parr, dans son étude d'une grève des ouvrières de la Penman, en 1949, décortique les fondements psychologiques, territoriaux et sociaux qui constituent la base du « womanly militance » et « neighbourly wrath » à Paris, en Ontario.<sup>30</sup> Toutefois, chez Dupuis, la colère des femmes

<sup>28</sup>Voir chiffres exacts plus bas. « Dupuis Frères Ltée — Montréal, Québec ». Bibliothèque et Archives Canada, RG 27, *Travail Canada*, volume 493, microfilm T-4117. Il y a discordance dans les chiffres: le rapport du 6 mai parle de 650 hommes et 750 femmes pour un total de 1400; nous avons opté pour le plus petit nombre, 1035, qui apparaît plusieurs fois dans les mêmes rapports. D'après Morton, les employées de Dupuis étaient surtout des veuves, des personnes handicapées et des personnes âgées (*Working People*, 219). Jusqu'à présent, nous n'avons rien trouvé qui puisse corroborer cette assertion. Notre collègue Joan Sangster a entrepris une analyse des dossiers individuels sur les employées de Dupuis; les résultats de ses recherches seront forts utiles.

<sup>29</sup>Entrevue de l'auteur avec P. Vadeboncoeur, le 24 septembre 2004.

<sup>30</sup>Joy Parr, *The Gender of Breadwinners. Women, Men and Change in Two Industrial Towns, 1880-1950* (Toronto 1990), chapitre 5 : "Womanly Militance, Neighbourly Wrath". Parr souligne aussi l'importante tension entre acteurs endogène et exogène. Les gens de Paris ne font pas entièrement confiance aux officiers de syndicat affilié aux United Textile

constitue une tendance relativement nouvelle puisque, depuis la fondation de l'Association des employés, en 1919, la compagnie n'avait jamais connu de sérieux conflit de travail et encore moins conclu de convention collective officielle.

Le nouvel esprit de militantisme syndical était, en partie, un effet de la période d'après-guerre. C'était aussi le résultat des changements au sein même de l'entreprise Dupuis Frères. Nous allons examiner tour à tour chacune de ces deux perspectives. Chose remarquable, nous avons affaire à un syndicat canadien-français qui s'attaque à un bastion de la communauté d'affaires canadienne-française. On reproche à l'employeur de vouloir faire crever les travailleurs au nom d'un quelconque intérêt national.<sup>31</sup> Le syndicat s'en prend donc à la fois à un membre en règle de l'établissement commercial et à un symbole national.<sup>32</sup>

### *La compagnie*

Nazaire Dupuis avait ouvert un magasin de détail, rue Sainte-Catherine, en 1868.<sup>33</sup> Deux ans plus tard, le commerce déménagea dans un bâtiment neuf de trois étages, plus spacieux. Ses frères devinrent officiellement des associés dans l'entreprise qui prit alors le nom de Dupuis Frères. Douze ans plus tard, elle déménageait dans ses locaux définitifs et permanents, à l'angle des rues Saint-André et Sainte-Catherine. À la mort de son fondateur, en 1876, la propriété de l'entreprise fut rétrocédée à un partenariat formé de deux de ses frères, Odilon et Louis-Napoléon, qui dura de 1882 à 1898. À partir de cette année-là, et jusqu'en 1924, un autre jeune frère de Nazaire, Narcisse, demeura à la barre de l'entreprise. Son fils Albert prit la relève et fut en poste de 1924 à 1945, puis le fils de ce dernier, Raymond, assura la direction de la compagnie jusqu'en 1961, année où elle quitta le giron de la famille Dupuis.

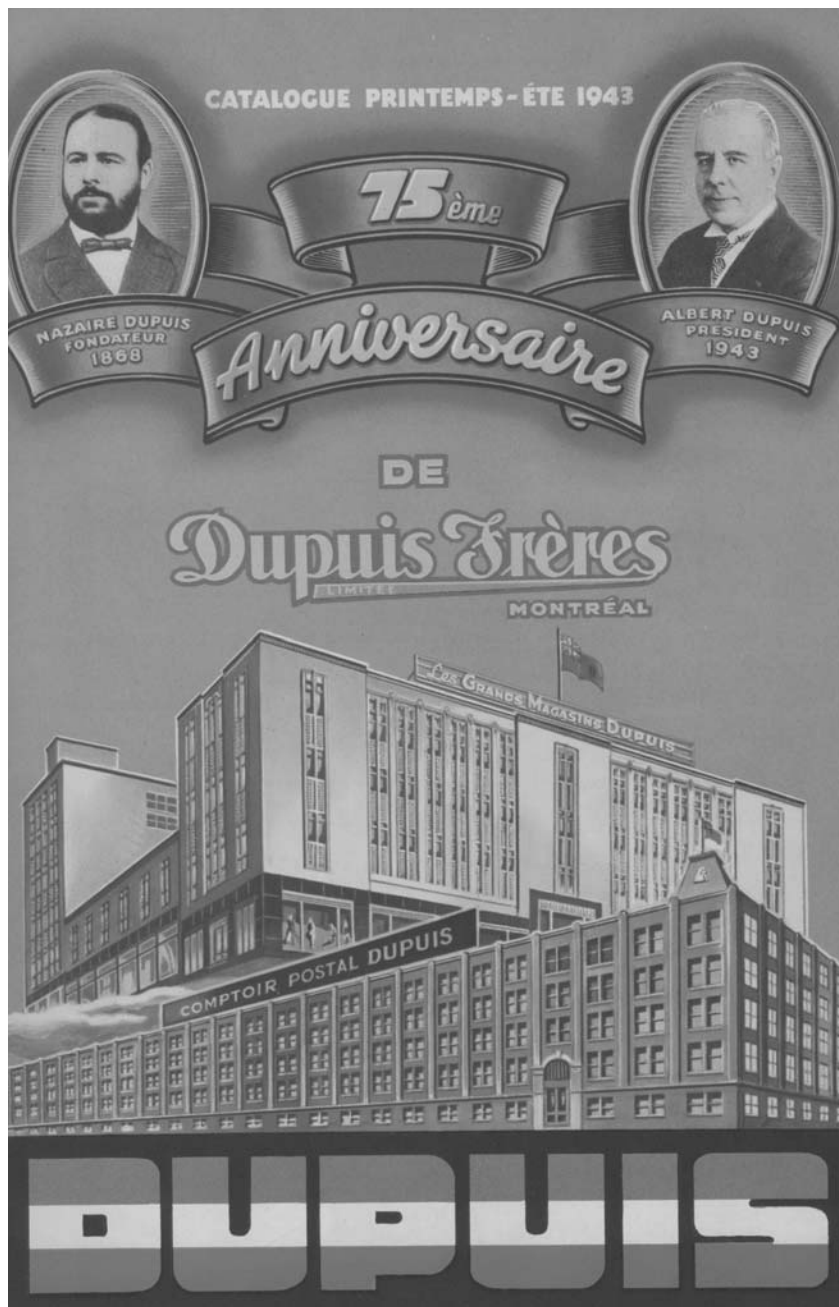
---

Workers ni aux administrateurs de la compagnie Penman car, pour la plupart, ils proviennent de l'extérieur de la ville. De toute évidence, Montréal, avec plus d'un million d'habitants, n'est pas Paris, dont la population est de 5249 habitants en 1951. Les employés de Dupuis devaient connaître un autre type de sentiment d'appartenance communautaire qui pouvait tout de même alimenter leur conscience de classe.

<sup>31</sup>Des historiens attribuent cette remarque à un dirigeant syndical associé à la grève, Michel Chartrand. Voir Morton, *Working People*, 219; Bryan D. Palmer, *Working Class Experience. Rethinking the History of Canadian Labour, 1800-1991* (Toronto 1992), 310.

<sup>32</sup>Le spectre d'une lutte au sein de la communauté canadienne-française n'est pas sans rappeler le conflit entre travailleurs et employeurs juifs dans l'industrie du vêtement, examiné par G. J. J. Tulchinsky. Les liens ethno-religieux communs n'empêchèrent pas les conflits sociaux. Tulchinsky, « Jewish Labour and Business in the Dressmakers' Strikes of the 1930s: A Clash of Cultures in Confined Spaces, » dans Serge Courville et Normand Séguin, éd., *Espace et culture. Space and Culture* (Sainte-Foy 1995), 369-377.

<sup>33</sup>Les renseignements fournis ici ont été puisés dans un document inédit de Marguerite Sauriol, « Rapport sur la compagnie Dupuis Frères », Hull, août 2001 (Musée canadien de la poste — Musée canadien des civilisations).



Page de couverture du catalogue Dupuis Frères, printemps-été 1943. Archives — HEC Montréal, Fonds Dupuis Frères Limitée, P049/Z,0070.

Dupuis se vantait d'être l'emporium commercial des Canadiens français; l'entreprise était entièrement canadienne-française, à tous les niveaux hiérarchiques.<sup>34</sup> Cependant, dans sa version de sa propre histoire, la compagnie se montre plutôt discrète sur ses recours aux capitaux canadiens-anglais et étrangers dans le but d'assurer son existence.<sup>35</sup> Le magasin était situé à l'est du boulevard Saint-Laurent, ligne de démarcation symbolique entre le Montréal anglophone et le Montréal francophone. Ainsi, le magasin Dupuis se trouvait-il juste en dehors de la zone commerciale sise dans la partie ouest de la rue Sainte-Catherine, là où s'étaient installés ses concurrents — Eaton, Morgan, Simpson et Ogilvie. La localisation de Dupuis, dans l'est, n'était peut-être pas si désavantageuse. Un nombre appréciable de petits commerces de chaussures, de produits pharmaceutiques, de lingerie, de boissons, de cigares, etc., tous situés le long de rue Sainte-Catherine, contribuaient à attirer les consommateurs dans cette partie de la ville, tout comme d'ailleurs les salons de coiffure, les boucheries, les épiceries et les restaurants que l'on trouvait dans les rues perpendiculaires à la grande artère commerciale.<sup>36</sup>

En outre, le volume de la clientèle des commerces augmentait de plus en plus, au fur et à mesure de l'urbanisation de l'île de Montréal, au cours du 20<sup>e</sup> siècle. Le nord et l'est de la ville connurent une expansion importante durant les années 1940.<sup>37</sup> Le réseau de tramways de Montréal facilitait le transport des clients du magasin Dupuis. Ainsi, la ligne Saint-Denis-Sault permettait aux gens de se rendre

<sup>34</sup> « Je vous ai dit, déclara un représentant de la compagnie sur les ondes de la station de radio CKAC, en 1936, que la maison Dupuis est entièrement canadienne-française ... la maison Dupuis Frères est 100 pour cent canadienne-française et n'est que canadienne-française.... Tous les rayons de Dupuis Frères sans la moindre exception ... sont exploités et dirigés par elle (Dupuis Frères) et commandés par des chefs de rayons canadiens-français. » Causerie de Charles Bourgeois à CKAC, 8 mars 1936. HEC, Fonds Dupuis Frères, P0 49 Z99 0062 (20631) 19-3-4-1.

<sup>35</sup> Des rapports de l'agence de crédit R.G. Dunn indiquent que l'attrait d'Odilon Dupuis pour les investissements spéculatifs amena la firme au bord de la faillite en 1897. Son frère Narcisse put racheter ses actifs au taux de 50 cents du dollar, tellement la situation financière d'Odilon était désastreuse. La transaction fut supervisée par une compagnie spécialisée dans la mercerie, basée à Montréal (McIntyre and Sons), qui soutenait en fait l'entreprise de la famille Dupuis. Par la suite, l'entreprise vendit le local du magasin à un consortium européen, des Belges peut-être, afin d'obtenir les liquidités nécessaires pour rembourser McIntyre. Cette dernière fut remplacée par la très écossaise firme Stewart, McDonald and Company, de Glasgow. HEC, copie des rapports de R.G. Dunn and Company (Montréal, 15 janvier 1914). Fonds Dupuis Frères, Z99062 19-03-04-01.

<sup>36</sup> Archives de la Ville de Montréal, 11.1.1, série 4, microfilm 1 : Plans d'assurance incendie, 55-66, en date de 1949. Voir la carte à la page 58 du présent article.

<sup>37</sup> Villeray, Montréal-Nord et Saint-Michel, dans le Nord; Rosemont, Montréal-Est, Longue-Pointe, dans l'Est. Voir Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération* (Montréal 2000), 354, 362.

depuis Montréal-Nord jusqu'au centre-ville en moins d'une heure.<sup>38</sup> Et grâce à l'achèvement de la construction du pont Jacques-Cartier, ou pont du Havre, en 1930, les gens de la rive sud aboutissaient à quelques pâtés de maisons du magasin. En septembre 1951, le terminus d'autobus de Montréal de la Compagnie de transport provincial allait ouvrir ses portes tout près du magasin. Ce terminus offrait la promesse d'une clientèle plus nombreuse encore.<sup>39</sup>

La compagnie était bien au fait des tendances liées à la population, à l'immobilier et à l'emploi dans l'Est de la ville, qui comptait quelque 800 000 habitants en 1956. Cela se manifeste dans le caractère fouillé d'un bref soumis à la Commission Gordon sur les perspectives économiques en 1956.<sup>40</sup> Aussi les Dupuis étaient-ils bien déterminés à réussir, peu importe dans quel secteur de la ville allait se fixer le pôle d'attraction économique.<sup>41</sup> Dans l'économie plutôt florissante de la période d'après-guerre, lorsque les salaires, jusque dans les années 1960, dépassaient les augmentations du coût de la vie, les Dupuis sentirent sans doute que le vent soufflait du bon bord, c'est-à-dire pour eux.<sup>42</sup>

La compagnie Dupuis ne fut pas la seule à profiter de la conjoncture prometteuse de l'après guerre. Chez Canadian Tire, firme torontoise, les ventes des trois premiers mois de 1946 avaient doublé par rapport à l'année précédente, la fin des restrictions sur la consommation de pneus y contribuant.<sup>43</sup> La compagnie s'étendit progressivement au Québec et aux provinces de l'Atlantique au cours des années 1950. Le premier catalogue français de Canadian Tire fut publié en 1957. Peu après, on introduisit le concept de centres de services à l'automobile et on en construisit une douzaine à Toronto et dans les environs.<sup>44</sup>

Les deux grands, Eaton et Simpson, ne sont pas inactifs. Eaton achète les neuf magasins de David Spence Ltd, en 1948, afin de consolider sa présence en Colombie-Britannique. L'heure est à l'optimisme dans le secteur de la vente au

<sup>38</sup> Jacques Pharand, *À la belle époque des tramways. Un voyage nostalgique dans le passé* (Montréal 1997), 235.

<sup>39</sup> Voir N. Desjardins, « Dupuis et Frères : un centenaire canadien-français », *La Presse* (24 février 1968). Auparavant, depuis 1925, le terminus de l'Est était situé à l'angle des rues Maisonneuve et Saint-Christophe, donc tout près du magasin Dupuis. Voir Dossiers coupure de presse « Voyageur, Terminus ». Archives de la Ville de Montréal.

<sup>40</sup> « Brief Submitted by Dupuis Frères », Montréal, 21 février 1956. Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, 1951-1960 (commissaire Walter Gordon). Bibliothèque et Archives Canada, RG-33. Le mémoire fut déposé en anglais.

<sup>41</sup> N. Desjardins, « Dupuis et Frères ». Selon l'auteur, Albert Dupuis a beaucoup fait pour influencer le choix de l'emplacement du pont Jacques-Cartier et celui du terminus d'autobus, à l'angle des rues Berri et Demontigny.

<sup>42</sup> À propos des salaires par rapport au coût de la vie, voir Linteau, *Histoire du Québec*, 308.

<sup>43</sup> Archives. University of Western Ontario, Fonds Canadian Tire, Annual Report for year ended Dec 31 1945, en date du 1<sup>er</sup> mai 1946.

<sup>44</sup> Fonds Canadian Tire, 34<sup>th</sup> Annual Report for year ended Dec 31, 1960. Voir aussi Hugh McBride, *Notre magasin : Canadian Tire — 75 ans à votre service* (Toronto 1997), 55.

détail. Le slogan du catalogue Eaton printemps-été 1946 résume bien la situation : on peut lire, écrit en gros caractères, sur la page de couverture : « L'AVENIR EST À NOUS ». Simpson, pour sa part, avale des magasins, ville après ville : la firme de Smallman and Ingram, à London, en 1944, et la R.H. Williams and Son, de Regina, deux ans plus tard. Elle contracte, en 1953, une alliance stratégique avec une grande corporation américaine : il en résulte Simpson-Sears. Les compagnies grandissent, de nouveaux marchés sont conquis, telles les banlieues, qui s'établissent autour de grands centres urbains. La vague de l'expansion semble irrésistible.

Depuis Frères voyait grand. À la fin des années 1940, la compagnie entreprit un ambitieux programme d'améliorations et de reconstruction. L'architecte Henri S. Labelle allait conférer la dignité qui convenait à la façade et à l'aménagement intérieur d'un grand magasin d'une grande ville. La construction d'un bâtiment de sept étages aurait coûté plus d'un million de dollars, si ce n'est davantage.<sup>45</sup> Au début des années 1950, la compagnie exploitait, sur l'île de Montréal, quatre entrepôts, un centre de vente par correspondance, une installation des livraisons, un département de vente en gros et un petit magasin à l'hôtel Windsor.<sup>46</sup> Trois succursales, quatre comptoirs de commandes et un million d'exemplaires du catalogue de vente par correspondance permettaient de rejoindre les clientèles mi-rurale et mi-urbaine.

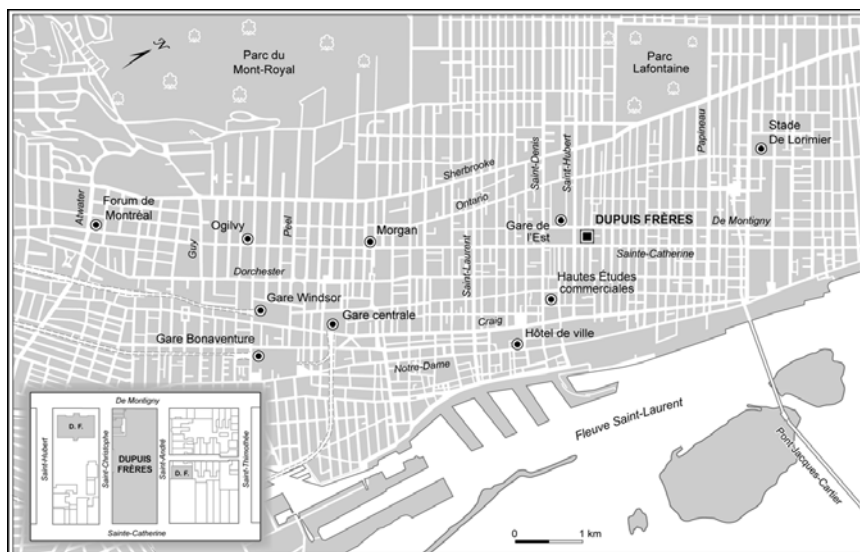
La main d'oeuvre de Dupuis était constituée de 1200 personnes environ, selon la saison. Au temps des Fêtes, on engageait du personnel supplémentaire, parfois jusqu'à 500 employés. Les femmes composaient la plus grande partie de la main-d'œuvre, une pratique répandue à l'échelle du secteur des grands magasins canadiens depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle.<sup>47</sup> Les premiers rapports sur la grève indiquent qu'elles représentaient 590 membres (57 pour cent) de tout le personnel

<sup>45</sup>HEC, Fonds Dupuis. « Rapport annuel pour l'année se terminant le 31 janvier 1949 ». Josette Dupuis-Leman, fille d'Albert, le propriétaire de la compagnie jusqu'en 1941, affirme que le coût des rénovations effectuées au magasin s'est en fait élevé à trois millions de dollars : son frère Raymond avait la folie des grandeurs. Voir Leman, *Dupuis Frères. Le magasin du peuple* (Montréal 2001), 247.

<sup>46</sup>Voir la liste dans Syndicat national des employés de commerce de Montréal, « Pourquoi ils sont en grève ? Un document sur les relations patronales-syndicales à la Maison Dupuis Frères Ltée » (Montréal 1952), 14. Acquis en 1936, le bâtiment servant à la vente par correspondance était situé rue Brewster, dans le quartier Saint-Henri, entre les rues Saint-Antoine et St. James, à plusieurs kilomètres du magasin principal. Le comptoir postal était accessible par tramway. Un service spécial fut mis en place en août 1951. Il permettait aux membres d'arriver à temps en parcourant plusieurs kilomètres vers le nord-est jusqu'à la salle Saint-Stanislas, rue Laurier. Voir Archives de la CSN. Procès verbaux du comité exécutif du syndicat, réunion du 28 août 1951.

<sup>47</sup>Safrin, *Eaton Drive* (1982), 20.





Carte illustrant la position du magasin Dupuis Frères dans le centre-ville de Montréal. Cette carte nous permet de définir un centre-ville où la fluidité est assurée par un service de tramways et d'autobus, borné à l'est par le stade de baseball (De Lorimier) et à l'ouest, par le Forum. Carte de Andrée Héroux.

syndiqué, qui comptait 1035 personnes.<sup>48</sup> Des données établies dans les années 1930 indiquent que déjà, à cette époque, le nombre de femmes employées dépassait sensiblement celui des hommes. En effet, en 1930, le personnel comptait un peu plus de 1000 employés, dont 731 étaient affectés à la vente au détail (433) et à la vente par correspondance (298); parmi eux, 499 étaient des femmes, c'est-à-dire 68 pour cent. Dans les bureaux de l'administration et des comptes, les femmes représentaient 83 pour cent du personnel, tandis que les hommes étaient plus nombreux (77 pour cent) dans la catégorie des « services du magasin ».<sup>49</sup> Ces hommes étaient peut-être des ouvriers spécialisés, électriciens, menuisiers... Il y a lieu de croire que c'étaient probablement aussi des hommes qui, règle générale, occupaient les postes de supervision dans le magasin, ce qui pourrait expliquer

<sup>48</sup>Bibliothèque et Archives Canada, « Unemployment Insurance Commission. Report on Industrial Dispute », 5 mai 1952. RG-27, *Labour Canada*, 493, microfilm T-4117, dossier 61. Voir aussi l'article sur Dupuis dans *Canadian Variety Merchandising* (décembre 1950).

<sup>49</sup>Bibliothèque et Archives Canada. « Royal Commission on Price Spreads and Mass Buying. Committee on Price Spreads. Proceedings », 3 (1934), 3638.

pourquoi ils seront beaucoup plus nombreux que les femmes à reprendre le travail au cours de la première semaine de la grève.<sup>50</sup>

Dupuis se targuait d'être un incontournable du milieu canadien-français des affaires. La page de couverture des catalogues de vente de la compagnie était souvent ornée de slogans et de symboles patriotiques : la feuille d'érable, des images de héros traditionnels, entre autres, Dollard des Ormeaux (« sauveur de la colonie en 1660 »), et des inscriptions rappelant que la compagnie était administrée par des Canadiens français pour les Canadiens français — « Catalogue ... publié par une maison possédée et administrée par des Canadiens- Français ». <sup>51</sup> La publication, entièrement rédigée en français, était conçue de façon à séduire une clientèle francophone et catholique.<sup>52</sup>

Dupuis entretenait d'étroites relations avec le clergé catholique et ses prélats. Elle avait aménagé un rayon spécialement destiné à répondre aux besoins particuliers des membres du clergé et des communautés religieuses. Elle commença à publier un « catalogue du clergé » dans les années 1930, tellement elle tenait à se rendre utile à cette puissante portion de l'élite canadienne-française.<sup>53</sup> Le catholicisme représentait une partie intégrante de sa stratégie de vente. Le bulletin de liaison de la compagnie, *Le Duprex*, fondé en 1926, publia un jour la photographie du président de la compagnie, Albert Dupuis, vêtu du costume de Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand,<sup>54</sup> distinction qu'on lui avait décernée après que sa mise en candidature eut été soumise par ses employés, représentés par leur syndicat, le Syndicat catholique et national des employés de magasin.

### *Le syndicat*

La présence catholique était une condition *sine qua non* dans la conduite des affaires chez Dupuis, particulièrement en ce qui concernait les relations de travail. Le syndicat, fondé en 1919, était une association catholique, affiliée à une organisation syndicale catholique, la CTCC. C'était un prêtre et le surintendant de la compagnie qui présidaient la réunion de juillet 1919, lorsqu'il fut résolu de former un syndicat maison. Pour l'assemblée de fondation, qui allait se tenir le mois

<sup>50</sup>Bibliothèque et Archives Canada, « Unemployment Insurance Commission. Report on Industrial Dispute » (5 mai 1952), RG-27, *Labour Canada*, 493, microfilm T-4117, dossier 61 : on compte 83 hommes au travail cette journée-là et seulement 22 femmes.

<sup>51</sup>Catalogue général Dupuis Frères, automne-hiver 1931-1932. Collection du Musée canadien de la poste — Musée canadien des civilisations.

<sup>52</sup>Le premier catalogue Eaton rédigé en français fut publié en 1927; Simpson emboîta le pas l'année suivante.

<sup>53</sup>Voir John Willis, « Selling God by the Post in French Canada », dans Robert Klymasz et J. Willis, *Revelations: Bi-Millennial Papers from the CMC* (Hull 2001), 258-285.

<sup>54</sup>*Le Duprex*, 12, 11 (janvier 1946), 404. Le « Catalogue du clergé, » automne-hiver 1939-1940, indique qu'Albert Dupuis et A. J. Dugal étaient tous membres de l'ordre.



Publicité de Dupuis Frères parue en 1939 dans *Le Travail*, l'organe de la CTCC. Archives de la CSN, Montréal, Syndicat national des employés du commerce de détail de Montréal (section Dupuis magasin) 07-04-06-5A.

suivant, des invitations furent envoyées aux journaux ainsi qu'au directeur gérant de Dupuis, A.-J. Dugal. Lors de cette assemblée, Narcisse Dupuis, président du magasin, prit la parole et rappela le rôle paternel que lui-même avait joué dans la réalisation de ce projet : « Je ne suis pas étranger à la formation de votre syndicat. »<sup>55</sup> À n'en pas douter, la compagnie allait jouer un rôle prépondérant dans les activités du syndicat au cours des trois décennies à venir.

Le syndicat était davantage une amicale qu'un organe de lutte de classes. Les responsables se chargeaient d'organiser des soirées récréatives — ventes de charité, concerts, chorales, dîners d'huîtres, randonnées au parc Belmont — ainsi que diverses ligues sportives — quilles et hockey. Les pages du *Duprex* offraient des comptes rendus détaillés de ces activités. Il se montrait par contre beaucoup plus discret à propos des préoccupations des employés au sujet de leurs conditions de travail. La publication indiquait toutefois explicitement à quelle enseigne, finalement, devait se situer la loyauté des employés. L'aumônier du syndicat n'y

<sup>55</sup>Voir Archives de la CSN. Syndicat national des employés de commerce de détail de Montréal (section magasin), Procès-verbaux des réunions du 2 juillet, du 20 août et du 22 août 1919. Procès-verbaux du comité exécutif, 1919-1926. 1-5-6-5a. C'est le 22 août qu'eut lieu l'assemblée de fondation.

allait pas par quatre chemins en leur affirmant : « Vous avez un devoir à remplir, d'abord envers la maison, et ensuite envers le syndicat ».<sup>56</sup>

La raison d'être du syndicat était donc de cultiver la loyauté envers la compagnie, qui apparaissait comme une sorte de père dans l'esprit des employés. D'ailleurs, dans les documents de la compagnie, on utilisait couramment l'expression « la grande famille Dupuis ».<sup>57</sup> La présence d'Émile Boucher, le surintendant de la compagnie, aux réunions et aux activités du syndicat, de même que les cadeaux en argent offerts de temps à autre par le propriétaire à la caisse du syndicat étaient des façons évidentes de rappeler aux employés qu'ils étaient membres de cette grande famille.<sup>58</sup> En un mot, le syndicat était subordonné à une direction paternaliste. Quant à sa fonction idéologique et catholique en vertu de son adhésion à la doctrine sociale de l'Église, le syndicat mettait l'accent sur la collaboration entre travailleurs et patrons plutôt que sur la confrontation.

Le syndicat des employés de Dupuis connut deux transformations au plan juridique. La première se produisit en 1935 lorsque, en vertu d'une loi provinciale, la *Loi des syndicats professionnels*, adoptée en 1924 (et modifiée deux fois au cours des années 1930), il devint une entité juridique de plein droit, affiliée par le fait même à la CTCC. La loi reconnaissait les syndicats comme les représentants légitimes des employés pour la négociation de leur convention collective.<sup>59</sup> Le syndicat aurait donc pu négocier une telle convention collective mais, pour une raison ou pour une autre, s'abstint de le faire jusqu'à la fin des années 1940. En concordance avec les termes de la nouvelle *Loi des relations ouvrières* de 1944, le syndicat signifia, en 1950, un avis au commissaire du travail, par lequel il faisait part de son intention de négocier une convention. La requête fut acceptée. Le syndicat était prêt à entreprendre la négociation. C'est comme si on avait décidé de se départir de trois décennies de loyauté et de soumission au patron. Comment expliquer ce virage?

#### *Le climat à l'échelle de la province, au sein de la CTCC*

Le changement que connaissaient à l'époque les relations de travail dans l'ensemble de la province répond en partie à cette question. L'esprit combatif et la transformation du fondement idéologique du discours syndical au sein de la CTCC,

<sup>56</sup>HEC, Fonds Dupuis Frères, *Le Duprex*, 1, 5 (février 1927), cité dans Sylvie Marier, « Le syndicat chez Dupuis Frères. De l'origine à la grève », essai, Université McGill, 2002, 33.

<sup>57</sup>Matthews, « Working for Family », 31-32; sur l'organisation des activités de loisirs, 37-48. Autres renseignements dans HEC, Fonds Dupuis Frères, « Anecdotes du syndicat depuis sa formation », Z990062 19-3-4-1.

<sup>58</sup>La compagnie a versé des dons en argent au syndicat à au moins trois reprises : un montant de 1000 \$ et un autre de 250 \$ en 1930, et un de 1000 \$ en 1944. Voir Marier, « Le syndicat », 34; sur Émile Boucher, 28 ; dans les trois cas, sa source est *Le Duprex*.

<sup>59</sup>La loi, qui donnait une interprétation restrictive de ce qui constituait un syndicat légitime, fut révisée en 1934, puis en 1937. Voir R. S. Willis, « La nature juridique », 47.

la centrale impliquée dans la grève chez Dupuis, y étaient pour quelque chose aussi. La période qui suivit immédiatement la fin de la Seconde Guerre mondiale fut marquée par une agitation considérable. Nous avons déjà fait état de cette série de grèves retentissantes, dont plusieurs se déroulèrent au Québec, avant ou en même temps, ou presque, que le conflit chez Dupuis : la grève de l'amiante, à Asbestos, en 1949, celles des employés du textile, à Louiseville, en 1952-1953, des ouvriers des chantiers navals et des usines de la Canadian Vickers, en 1952,<sup>60</sup> et de l'aluminerie de Shawinigan, d'août à octobre 1951.<sup>61</sup> Les dirigeants et les activistes syndicaux participant à ces grèves étaient, dans tous les cas, entièrement voués à la cause. Il n'était pas question de perdre une bataille. L'approche agressive de l'action syndicale contribua en fait à instaurer un nouveau climat social au Québec. Les gens de syndicats étaient en effet, à leur insu, en train de refaire l'histoire de la province. Tous, sauf un, ignoraient la portée historique de leur action.<sup>62</sup>

Les années de guerre furent difficiles pour la CTCC qui, en termes de pourcentage, connut une baisse des travailleurs syndiqués regroupés sous son égide. La centrale avait perdu du terrain par rapport aux syndicats internationaux. La guerre terminée, la CTCC se met en mode d'attaque. On organise; on s'organise. On crée, en 1951, un fond de grève central qui doit venir au secours de l'une ou de l'autre des unités en grève. De nouveaux chefs accèdent aux postes clés de la CTCC. Gérard Picard, type doté d'une forte personnalité, en sera le président de 1946 à 1958, et Jean Marchand, le secrétaire de 1947 à 1961. Marchand, un diplômé en sciences sociales de l'université Laval, avait une vision du monde différente de

<sup>60</sup>La grève de la Vickers, dans l'Est de Montréal, fut marquée de violentes confrontations, ce qui eut pour effet d'opposer les travailleurs employés au chantier naval, affiliés à la CTCC, au syndicat international qui représentait les ouvriers d'usine. Dans l'un des incidents, un malabar de la CTCC tabassa un homme qui dirigeait un groupe de partisans du syndicat international. Ultérieurement, on découvrit que cet homme n'était autre que John Boyczum, un lieutenant de l'escouade antisubversive de la police de Montréal. (Vadeboncoeur, entrevue, 2004).

<sup>61</sup>Voir Linteau, *Histoire du Québec*, chapitre 22; Young et Dickinson, *A Short History*, chapitre 8, et Trofimenkoff, *The Dream of Nation*, 272-73, 290 et ss. Voir aussi: Robert Quessy et Jacques Légaré, *L'histoire des travailleurs de l'aluminium de Shawinigan. Chronique des années 1937-1987* (Shawinigan 1988).

<sup>62</sup>Dans son ouvrage, Trofimenkoff fait une affirmation plutôt stupéfiante: comme critique de la société contemporaine, on peut dire que l'essai sur le conflit d'Asbestos, *La grève de l'amiante*, publié sous la direction de Pierre-Elliot Trudeau, revêt une importance historique plus grande que la grève elle-même. Ainsi, les ouvriers sont confinés à la poubelle de l'histoire alors que les futurs premiers ministres sont invités aux premières lignes ! (*The Dream of Nation*, 290). Vadeboncoeur estime, pour sa part, qu'il faut nuancer notre façon de voir le mouvement syndical dans les années 1950 et faire la distinction entre la perception des événements chez les acteurs de l'époque et leur conscience de faire l'histoire : « Quand l'événement se passe, ce n'est pas l'histoire qui se fait, c'est l'événement. » (Vadeboncoeur, entrevue, 2004)

celle de ses confrères, gens de métier oeuvrant, par exemple, au sein de la Fédération provinciale du travail du Québec, ancêtre de la Fédération des travailleurs du Québec.<sup>63</sup> Peu à peu, la centrale modifie sa façon de voir les choses et, donc, sa façon de faire.

À partir de la fin des années 1940, la CTCC rompt avec la doctrine sociale de l'Église qui, à l'origine, en avait été le fondement. L'ancienne doctrine du corporatisme est mise de côté remplacée par une tendance visant la réforme des entreprises. Cette nouvelle façon de penser se développe d'abord en Europe, dans les milieux rattachés au syndicalisme catholique. Au Québec, durant l'après-guerre, elle est endossée par des ecclésiastiques progressistes, par exemple, des membres de la Commission sacerdotale d'études sociales, fondée par l'Assemblée des évêques du Québec en 1948, et se répand par la suite au sein des dirigeants de la centrale. La conception de la réforme envisage la nature des rapports entre travailleurs et patrons comme une association, une sorte de contrat social dont les termes ne doivent pas être régis par la stricte loi de l'offre et de la demande. Dans ce nouveau scénario des relations industrielles, la convention collective devient l'outil par lequel on négocie la nouvelle association. Le programme est ambitieux, car on réclame une plus grande participation des travailleurs à la gestion, à la propriété et aux profits de l'entreprise.<sup>64</sup>

Pour les employeurs de l'époque, ce genre de réforme s'avérait à la fois impensable et inacceptable. Ainsi, le propriétaire de la Canadian Johns-Manville rejeta catégoriquement les demandes présentées par le syndicat affilié à la CTCC, durant la grève de 1949, à Asbestos, qu'il considérait comme une remise en question de l'intégrité des droits de propriété.<sup>65</sup> Duplessis partageait cet avis et mit sa « police provinciale » et le commandement de l'appareil judiciaire et politique de la province à la disposition des employeurs du Québec aux prises avec des conflits de ce genre. Patrons et chef auront finalement raison, le programme de réformes, après l'amère défaite de la grève de l'amiante, serait éventuellement mis au rancart au début des années 1950. Il devait subsister, néanmoins quelques échos, quelques penchants.

Parmi les dirigeants de la CTCC, l'attitude envers la doctrine sociale de l'Église se modifie. Chez les membres, la transition est peut-être plus nuancée : on voit encore des aumôniers au sein de la centrale jusqu'à la fin des années 1950. Le clergé

<sup>63</sup>Vadeboncoeur, entrevue (2004). Voir aussi Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 107-108.

<sup>64</sup>J. Rouillard, « La grève de l'amiante de 1949 et le projet de réforme de l'entreprise. Comment le patronat a défendu son droit de gérance », *Labour/Le Travail*, 46 (automne 2000), 323 et ss.

<sup>65</sup>La compagnie fait insérer une clause de droit de gérance dans le texte de la convention collective qui met fin au conflit. Voir Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 135. Voir aussi J. Rouillard, « Major Changes in the Confédération des travailleurs catholiques du Canada, 1940-1960 », dans Behiels, *Québec since 1945*, 114-115.

joue toujours un rôle auprès des syndicats catholiques. Par exemple, le procès-verbal d'une réunion syndicale chez Dupuis Frères, en décembre 1950, indique que le syndicat se propose d'acheter 200 exemplaires de la brochure « Le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église ». Les procès-verbaux indiquent aussi que les réunions peuvent débiter ou se terminer par « la prière habituelle ». <sup>66</sup> Par contre, même les très chers frères et pères peuvent démontrer un militantisme à toute épreuve. Pendant la grève, Henri Pichette, l'aumônier de la CTCC, encourageait ainsi les grévistes de Dupuis : « Votre grève est votre croix syndicale et chrétienne et sachez la porter vaillamment jusqu'au bout envers et contre tous ... » <sup>67</sup>

Dans ce contexte, les disciples du Christ n'étaient plus de simples agents de miséricorde : ils étaient devenus des soldats combattant pour la justice contre un employeur catholique et canadien-français, peu enclin à accorder cette justice à ses employés. L'ironie de la situation n'échappe pas à Jean Marchand : « La maison Dupuis a exploité le sentiment religieux et nationaliste des Canadiens français et pourtant elle tente aujourd'hui par tous les moyens de détruire le syndicat catholique qui groupe ses employés. » <sup>68</sup> Et, au dire de Marchand, s'il fallait faire un choix entre la justice et la nation, c'est la justice qui devrait avoir préséance sur tout. De toute évidence, le mode de pensée des dirigeants syndicaux connaissait une profonde mutation. Les commentaires du journaliste Gérard Filion, au début de la grève, rendent compte de cette nouvelle façon de voir les choses. Son analyse est peut-être symptomatique des réflexions d'autres militants et intellectuels québécois :

La Maison Dupuis Frères et les syndicats catholiques sont deux institutions particulièrement chères aux Canadiens français. Il n'y a pas lieu de s'étonner du conflit qui les divise. Ce n'est pas parce qu'on est Canadien français et qu'on est catholique que l'on voit les problèmes du même œil et qu'on est d'accord sur leurs solutions. <sup>69</sup>

<sup>66</sup> Voir Fonds CSN. Procès-verbaux du comité exécutif du syndicat, 19 décembre 1950 et 3 janvier 1951. La brochure, « Le problème ouvrier » est la version diffusée d'une lettre pastorale des évêques du Québec. Parue en 1950, elle entérine la notion de réforme d'entreprise. Voir Rouillard, « La grève de l'amiante », 328.

<sup>67</sup> « Réconfort pour les grévistes », *La Presse* (9 mai 1952). Le même Pichette blâma Dupuis Frères de ne pas adhérer à [sa version de] la doctrine de l'Église. Voir « Vous faites votre devoir », *Le Travail* (16 mai 1952), 3. Pichette siège à la Commission des études sacerdotales, cette même commission qui met de l'avant la notion de réforme d'entreprises comme nouveau fondements des rapports entre travailleurs et patrons. Il est possible que le patron de Dupuis Frères n'ait pu trouver cette notion plus acceptable que son confrère à la Canadian Johns-Mansville. Voir Rouillard, « La grève de l'amiante », 325.

<sup>68</sup> *La Presse* (5 mai 1952).

<sup>69</sup> *Le Devoir* (3 mai 1952). Filion poursuit en disant que, nonobstant la vraisemblance d'un conflit entre ces deux entités catholiques, précisément parce que chacune était catholique, il devait exister un minimum de bonne volonté entre les parties. Il conclut en demandant avec

Filion reconnaît qu'il y a un rapport de forces conflictuelles qui polarise les acteurs. Au fur et à mesure que la situation s'échauffe, la vieille notion de mutualité entre patrons et ouvriers, au sein d'une même formation catholique, fond comme beurre dans la poêle. Rouillard nous rappelle que, à travers son histoire et dans son approche de la négociation, la CTCC, indépendamment de son caractère catholique, se comportait généralement comme les syndicats internationaux.<sup>70</sup> Ses négociations avec les employeurs étaient marquées par une escalade d'arguments et d'insinuations, le bluff et le rapport de force. Dans une telle situation, le syndicat devait répondre aux propositions ou aux provocations de l'autre partie à la négociation. Si le syndicat manquait à ses obligations, il était vite ramené à l'ordre par les syndiqués de la base qui, eux, étaient préoccupés par leur situation et l'avenir que leur réservait l'employeur. Le point de départ de l'agitation des employés de Dupuis procédait du sentiment que la direction entendait chambouler entièrement la vie et les activités de la compagnie.

#### *La situation à Dupuis Frères*

La fin des années 1940 marqua le début d'une nouvelle ère dans les domaines de la commercialisation et de la gestion chez Dupuis. On utilisait encore les méthodes de publicité traditionnelles. À en juger par un article sur le magasin publié en 1950, les annonces de la compagnie foisonnaient dans les huit journaux francophones de Montréal, alors qu'elles étaient plutôt exceptionnelles dans les quotidiens de langue anglaise.<sup>71</sup> La compagnie recherchait cependant une approche publicitaire plus agressive afin d'établir son magasin comme « un endroit intéressant pour faire des achats parce qu'il s'y passe toujours quelque chose ». <sup>72</sup> Dans cette optique, on revampa les rayons du magasin, en harmonisant la décoration avec la saison et la nature des marchandises offertes. On installa un service de radiodiffusion interne. La compagnie mit à l'essai de nouveaux trucs accrocheurs, par exemple, l'arrimage, au toit du magasin, d'un ballon de dix mètres, gonflé à l'hélium, affichant une immense inscription, « DUPUIS », ou encore l'arrivée du Père Noël, accompagné de ses six lutins, à bord d'un hélicoptère. On s'implique dans la mode. C'est la présentatrice bien connue de la radio, et plus tard de la télévision, Michelle

---

insistance que les deux parties retournent à la table de négociation. Rétrospectivement, la position de Filion était en fin de compte celle d'un journaliste incapable de faire cesser les hostilités, du moins la plus grande partie du conflit. Il est possible que Matthews et d'autres commentateurs donnent trop d'importance à la faction néo-nationaliste parmi les intellectuels du Québec, surtout en ce qui concerne le mouvement syndical. D'autres recherches et analyses à ce sujet seraient sans doute opportunes.

<sup>70</sup>Rouillard, « Major Changes », 112.

<sup>71</sup>*Canadian Variety Merchandising* (décembre 1950), 35. Une ébauche de cet article est conservée aux HEC, Fonds Dupuis Frères, Z990062 19-3-4-1.

<sup>72</sup>*Ibid.*



Tisseyre, qui anima le défilé de mode annuel de Dupuis, présenté au Théâtre Saint-Denis à partir de 1951.<sup>73</sup>

La nouvelle approche de marketing s'inscrivait dans une nouvelle philosophie de gestion qui se concrétisa chez Dupuis en deux étapes. Tout d'abord, Raymond Dupuis devint le propriétaire de la compagnie et son principal dirigeant, après le décès de son père, en 1945. Âgé de seulement 38 ans, celui-ci avait une nouvelle vision pour la compagnie, fondée sur la rénovation de l'établissement et sur une façon nouvelle de faire les choses. L'instrument pour imposer sa vision était Roland Chagnon. Originaire de Saint-Henri et diplômé des HEC, Chagnon avait acquis de l'expérience dans un grand magasin de la Vieille Capitale, le Syndicat de Québec. Il entra donc chez Dupuis en 1948, à titre de gérant adjoint du magasin. Trois ans plus tard, il en fut nommé le gérant et on lui confia le mandat de moderniser le visage de la compagnie. Initialement exercé à la comptabilité — il avait été secrétaire-trésorier de Dupuis durant un mandat — Chagnon était un homme de chiffres et de vision.

Il avait les employés dans sa mire. En 1950, chez Dupuis, les vendeurs recevaient une partie de leur rémunération sous forme de commission. On assignait un quota à chaque rayon du magasin. Cet objectif de vente était ensuite divisé par le nombre de vendeurs de chaque département. On mesurait la performance obtenue, rayon par rayon et vendeur par vendeur, par rapport à ce standard pour déterminer les points faibles des ventes et le coût exact de la main d'œuvre. Le système avait possiblement comme résultat d'introduire un élément de stress dans l'environnement de travail des employés, nerveux de voir ainsi leur performance mesurée. Qui plus est, apparemment, si les circonstances l'exigeaient, Chagnon était prêt à se passer de centaines d'employés si ceux-ci ne correspondaient pas à l'idée que lui-même se faisait de la modernité.<sup>74</sup> En d'autres mots, le bruit courait qu'il était disposé à virer d'anciens employés pour en engager de nouveaux.

Le projet de Chagnon ne faisait pas trop l'affaire du syndicat, pas plus d'ailleurs que sa décision de mettre à la retraite le très populaire directeur gérant

<sup>73</sup>Voir les renseignements biographiques concernant le fonds Michelle-Tisseyre, Bibliothèque et Archives Canada, [www.archives.ca](http://www.archives.ca). Tisseyre a aussi travaillé pour Eaton, Simpson et Holt-Renfrew. Elle fut l'animatrice du premier *talk-show* de la télévision de Radio-Canada, diffusé de 1953 à 1962.

<sup>74</sup>Il s'agit de la version donnée par deux dirigeants syndicaux impliqués dans le conflit, Pierre Vadeboncoeur et Michel Chartrand. Voir Vadeboncoeur, « Dupuis Frères, 1952 », 105; et Fernand Foisy, *Michel Chartrand — Les voies d'un homme de parole* (Montréal 1999), 163. Au grand magasin Le Syndicat de Québec, Chagnon avait été contrôleur (1938), directeur gérant et directeur (1939) et directeur général adjoint (1941-1947). Voir *Le Duprex*, 14, 7 (juin 1951), 177. Voir aussi « Dupuis Frères — Changes Announced », *The Montreal Star* (22 mars 1951). Sur le système de quota de ventes voir : « Commerce de détail. Dupuis Frères Ltée ... » dans la revue *Commerce* (mai 1950), 27-28.

Émile Boucher.<sup>75</sup> Rien d'étonnant, donc, à ce que les employés contactent, en octobre 1950, la Commission des relations ouvrières en vue d'établir leur syndicat comme leur agent négociateur collectif exclusif. On voulait ainsi instituer un processus formel de relations de travail qui permettrait de défendre les intérêts des employés, étant donné l'intention déclarée de la direction de changer les règles du jeu.

À la lecture des procès-verbaux du bureau syndical du syndicat de Dupuis, on constate un éloignement grandissant entre l'employeur et les employés. En général, le bureau syndical se réunissait quelque part dans le magasin de la rue Sainte-Catherine. En octobre 1950, le syndicat déménagea tous ses documents et ses archives dans un édifice appartenant à la CTCC, situé rue Demontigny.<sup>76</sup> Plusieurs semaines plus tard, tous les membres du bureau syndical firent une visite de courtoisie à la direction de Dupuis qui les accueillit poliment. La déclaration liminaire de Chagnon avait quelque chose de rassurant: « Monsieur Chagnon, lit-on dans le procès verbal du syndicat, prit la parole et dit que la maison Dupuis Frères n'avait aucune objection à la reconnaissance syndicale demandée récemment par notre syndicat mais que toutefois il n'était pas d'avis que les gérants soient inclus dans cette demande. »<sup>77</sup> Le directeur gérant, A.-J. Dugal, se fit rassurant, quoique sur la défensive: « La maison n'a jamais été et n'est pas encore opposée aux syndicats nationaux et catholiques; la preuve en est que l'origine du syndicat est venue de l'initiative des hauts officiers de la maison Dupuis Frères. »<sup>78</sup>

Quand un représentant de la compagnie demanda au syndicat quelle serait son attitude, une fois la reconnaissance officielle obtenue, celui-ci lui répondit, par la voix du président de la CTCC, Gérard Picard, qu'il entreprendrait à négociation d'une (première) convention collective. En dépit des promesses des deux parties à l'effet qu'on ferait preuve de collaboration et de bonne volonté, le syndicat et la compagnie se préparaient bel et bien à engager la bataille.

<sup>75</sup>Leman, *Dupuis Frères*, 240-241. Boucher était le gendre de A.-J. Dugal, ancien gérant du magasin et cadre.

<sup>76</sup>Archives de la CSN. Fonds du Syndicat national des employés de commerce de détail de Montréal (section Dupuis Magasin), Procès-verbaux du comité exécutif du syndicat, tome 1, 1950-1955, réunion du 22 octobre 1950, 1-5-6-4a.

<sup>77</sup>Procès-verbaux du comité exécutif du syndicat, réunion du 6 novembre 1950. Nous n'en savons pas beaucoup sur le rôle exact des gérants de rayons chez Dupuis Frères. Une étude plus approfondie de cette catégorie d'employés serait fort utile. Aux États-Unis, le chef de rayon d'un grand magasin — appelé *buyer* — administre jalousement son rayon comme un petit royaume. Susan Porter Benson, *Counter Cultures: Saleswomen, managers and customers in American Department Stores, 1890-1940* (Urbana 1986), 17, 48, 66-67.

<sup>78</sup>Dugal le savait très bien puisqu'il s'était rendu à l'assemblée de fondation. Procès-verbaux du comité exécutif du syndicat, réunion du 22 octobre 1950.

*L'avant-grève : mésententes*

Un jeu complexe de chat et de souris caractérise la suite des négociations. Patron et syndicat ne parviennent pas à s'entendre sur les enjeux clés: les salaires et les mécanismes de règlement de conflits à l'interne, c'est-à-dire les griefs, la semaine de travail et la reconnaissance syndicale. Le syndicat reçut son accréditation officielle de Québec en janvier 1951. En mars, il soumit un projet de convention à la compagnie. Celle-ci répondit tout d'abord en offrant une série d'augmentations de salaire. Puis, en avril, elle proposa de négocier deux conventions collectives: l'une pour les employés du magasin, l'autre pour les préposés à la vente par correspondance. L'employeur voulait peut-être ainsi susciter la division au sein du personnel syndiqué. Le syndicat porta l'affaire devant la Commission des relations ouvrières qui, en mai, déclara qu'il n'y aurait qu'un seul et unique agent négociateur, et une seule et unique convention collective. C'était là une première victoire pour les employés.<sup>79</sup>

C'est par le biais de son bulletin d'information, que la direction de Dupuis présentait sa version des événements aux employés. En juin, la direction estima que les négociations se déroulaient plutôt bien : « Le tout se poursuit sans aucune acrimonie de notre part et, malgré des divergences d'opinions sur certains points, nous maintenons notre attitude à l'effet que nous reconnaissons à nos employés le droit de se grouper en syndicat sous l'égide de la CTCC. »<sup>80</sup> Six mois plus tard, *Le Duprex* rapportait encore que « la Maison Dupuis dont le prestige grandit dans tous les domaines ne négligera aucun effort pour conclure une convention collective de travail juste et équitable ». <sup>81</sup> En dépit de ce discours, la compagnie n'entendait modifier en rien sa position, à moins d'y être forcée. Elle préférait s'accrocher à son propre programme de changement. Selon l'organe de la CTCC, *Le Travail*, la réaction initiale de la compagnie, face au projet de convention collective, fut de publier une lettre « disant que toute concession autre que celles que Dupuis Frères a bien voulu faire nuirait à la stabilité de l'emploi du personnel ». <sup>82</sup>

La négociation fut momentanément interrompue. On procéda à une ronde de conciliation en mai. <sup>83</sup> Elle échoua et on passa à l'étape de l'arbitrage. Ce processus, entrepris en août 1951, dura huit mois et douze réunions furent tenues. Arriver à une

<sup>79</sup> Procès-verbaux du comité exécutif du syndicat, réunion du 22 mai 1951. Voir aussi Vadeboncoeur, « Dupuis Frères 1952 », 105-107.

<sup>80</sup> « Le syndicat chez Dupuis Frères », *Le Duprex*, 14, 7 (juin 1951), 194. HEC - P.049W990003.

<sup>81</sup> « Message — Du bureau du personnel », *Le Duprex*, 14, 8 (octobre 1951), 215. HEC - P.049W990003.

<sup>82</sup> « Les sautes d'humeur de la Maison Dupuis », *Le Travail* (9 mai 1952), 7.

<sup>83</sup> Exceptionnellement, la réunion du 14 mai 1951 fut tenue dans un édifice du gouvernement provincial, au 89, rue Notre-Dame. Peut-être des représentants des relations de travail du gouvernement provincial y ont-ils assisté.

entente n'allait pas être chose facile. Peut-être la compagnie estimait-elle que ce serait dans son intérêt d'étirer la procédure de façon à retarder le moment où un ordre de grève légale pouvait être lancé. De cette manière, elle pourrait passer à travers l'automne et la période des Fêtes sans qu'il y ait interruption de ses activités.<sup>84</sup>

Lorsque le rapport d'arbitrage fut déposé, en avril 1952, les parties étaient toujours en désaccord. Les négociations reprurent, mais sans grand résultat. Les parties divergeaient entre autres sur la question des salaires et la mise en œuvre d'une procédure de règlement des griefs. Le syndicat insistait sur le fait que, depuis les années 1930, les employés de Dupuis n'avaient eu que trois augmentations de salaire. Réclamant une augmentation de 20 pour cent, le syndicat étayait ses arguments en se référant à *La Revue statistique du Canada*, qui démontrait que les salaires hebdomadaires versés par Dupuis étaient de 15 \$ inférieurs à la moyenne provinciale, et en citant un rapport de la Commission royale d'enquête sur les écarts de prix, qui datait de 1933-1934.<sup>85</sup>

*Le Travail* présenta un portrait comparé des principaux magasins de Montréal. À propos des salaires, on y apprend qu'un commis à la vente d'Eaton gagnait en moyenne 13 \$ par semaine de plus que celui de Dupuis. Chez Eaton, comme chez Morgan d'ailleurs, les employés disposaient d'une caisse de retraite, ce qui n'était pas le cas chez Dupuis. Enfin, la semaine de cinq jours était chose acquise chez Simpson et chez Morgan, mais pas chez Dupuis, où on s'y opposait de manière énergique. Là, la semaine de travail s'étalait sur cinq jours et demi, ce qui pouvait inclure le vendredi soir et le samedi après-midi. Il n'était pas question d'accorder au personnel une journée entière de congé le samedi, encore moins la semaine de cinq jours.<sup>86</sup>

Fort de ses renseignements sur le traitement relativement défavorable des employés de Dupuis, le syndicat se fit revendicateur. Parmi les exigences, la semaine de 40 heures, étalées sur cinq jours pour les employés du magasin, et de 41,5 heures pour ceux du comptoir postal. Les heures supplémentaires devaient être payées à temps et demi. On n'obtint pas facilement gain de cause ni pour les salaires ni pour les heures, ni au sujet des griefs. Le syndicat réclamait des augmentations de 5 \$ à 10 \$ par semaine : la compagnie offrait un maximum de 2 \$. Elle alléguait qu'elle ne pouvait offrir davantage, de peur d'avoir à hausser les prix et de

<sup>84</sup> « Message — Du bureau du personnel, » *Le Duprex*, 14, 8, 226. HEC. Voir aussi Vadeboncoeur, « Dupuis Frères 1952 », 109. Le syndicat choisit son représentant pour la procédure d'arbitrage en juin 1951, ce qui donnerait à ce dernier amplement de temps pour se préparer. Voir Archives de la CSN. Procès verbaux du comité exécutif du syndicat, réunion du 18 juin 1951.

<sup>85</sup> « Des salaires de famine », *Le Travail* (9 mai 1952), 4.

<sup>86</sup> « Dupuis retarde, » *Le Travail* (9 mai 1952), 4. Voir aussi les rapports sur la grève du ministère du Travail: Bibliothèque et Archives Canada, RG-27, *Labour Canada*, 493, micro-film T-4117, dossier 61.

faire fuir sa clientèle. En outre, la compagnie accordait aux employés des primes de 10 \$ à 15 \$ à Noël et un rabais de 20 pour cent sur leurs achats en magasin.<sup>87</sup> Elle ne bougea pas sur la demande de la semaine de cinq jours.<sup>88</sup> Sur la question de la reconnaissance, le syndicat réclamait un atelier fermé. La direction, qui s'opposait en principe à la formule Rand, voulait donner aux employés qui le désiraient le droit de ne pas adhérer au syndicat sans risquer de perdre leur emploi.<sup>89</sup> Quant à la question des griefs, Dupuis refusait de siéger aux côtés du syndicat à un comité chargé de résoudre les différends et n'allait certainement pas non plus accepter un système d'arbitrage. La direction était convaincue qu'une multitude de griefs seraient déposés, qui brouilleraient les relations interpersonnelles.<sup>90</sup>

L'attitude intransigeante de Dupuis fut manifeste dans sa réaction face aux recommandations du comité d'arbitrage concernant les salaires, formulées en avril 1952. Le représentant syndical au comité réclamait une hausse salariale de 20 pour cent, le représentant du gouvernement recommandait 16 pour cent et celui de la compagnie, 12,5 pour cent. Dupuis ignora tout simplement le comité et ses recommandations et proposa une augmentation de 7 pour cent à son personnel. Même si le processus d'arbitrage n'avait pas force exécutoire, la compagnie semblait peu disposée à en respecter l'esprit et encore moins l'autorité du comité, y compris celle de son propre représentant. Elle ouvrait ainsi la voie à une épreuve de force avec le syndicat.<sup>91</sup> Il n'y avait tout simplement plus moyen de négocier.

Des deux côtés de la table, la tension avait été vive, même avant 1952. Ainsi, en mai 1951, le syndicat reçut une facture de 26 \$ pour l'utilisation d'un raccord téléphonique dans le bureau du syndicat, au magasin ; il la fit aussitôt débrancher.<sup>92</sup> Six mois plus tard, la compagnie refusa d'accorder un congé payé à un syndiqué qui devait assister au congrès annuel de la CTCC. La section locale du syndicat décida alors de rembourser les dépenses du délégué.<sup>93</sup> Dans les petits détails, tout comme dans les grands dossiers, rien n'allait plus.

À la fin d'avril 1952, le syndicat présenta un autre projet de convention collective, qui fut, lui aussi, refusé. Une série marathon de cinq séances de négociation fut

<sup>87</sup> On trouvera la version de la compagnie dans « L'œil en coulisse » (10 mai 1952). HEC P.049Z990054 — Syndicat — Grève 1952.

<sup>88</sup> Dans sa mise au point au sujet du conflit, la compagnie décrit son horaire de travail comme présentant plus d'avantages que ceux de 70 pour cent des travailleurs du secteur de commerce de détail au Québec. La compagnie n'y avoue pas que la semaine de travail pouvait s'étendre sur cinq jours et demi ou six jours. Voir « Mise au point de la maison Dupuis au sujet des salaires des employés », *Le Canada* (2 mai 1952).

<sup>89</sup> Vadeboncoeur, « Dupuis Frères 1952 », 108.

<sup>90</sup> Gérard Filion, « La grève chez Dupuis Frères », *Le Devoir* (31 mai 1952). HEC P.049Z990054 — Syndicat — Grève 1952.

<sup>91</sup> Matthews, « Working for Family », 95. Voir aussi *Pourquoi nous sommes en grève*, 18.

<sup>92</sup> Archives de la CSN. Procès verbaux du comité exécutif du syndicat, réunion du 22 mai 1951.

<sup>93</sup> *Ibid.*, réunion du 2 octobre 1951.

menée le 30 avril et le 1<sup>er</sup> mai. Exaspérés par l'absence de progrès, les employés votèrent, le 1<sup>er</sup> mai, en faveur de la grève.

### *Déclenchement de la grève*

Au premier jour de la grève, le 2 mai, il y eut du désordre à l'heure de l'ouverture du magasin lorsque, en cinq minutes à peine, plus d'un millier de personnes se ruèrent à l'entrée, dont une centaine de grévistes. Si le syndicat croyait qu'il allait prendre la compagnie au dépourvu, il se trompait royalement. Plusieurs dizaines de détectives privés étaient de service pour assurer le maintien de l'ordre dans le magasin. L'accès à deux étages avait été fermé afin de faciliter la sécurité. À l'extérieur, des agents de police, dont quelques-uns à cheval, reçurent l'ordre de disperser tout groupe de dix grévistes ou plus. Raymond Dupuis était arrivé sur les lieux un peu avant minuit, la veille, pour diriger les opérations.<sup>94</sup> Plusieurs dizaines de personnes — des cadres, des gérants et des employés non syndiqués — s'étaient jointes à lui. On avait au préalable téléphoné à des dizaines d'employés pour les encourager à rentrer au travail. Des autobus furent mis à leur disposition pour qu'ils puissent se rendre au magasin et en repartir en toute sécurité. Un tunnel souterrain, entre le magasin et un entrepôt du voisinage, permettait le passage discret des marchandises et peut-être aussi celui du personnel.

La direction de la compagnie était déterminée à maintenir le magasin ouvert. C'est ainsi qu'elle offrit un rabais de 20 pour cent aux clients qui s'aventureraient à traverser les piquets de grève. On estime à 50 000 le nombre de clients qui se présentèrent chez Dupuis, le deuxième jour de la grève, afin de profiter de cette réduction des prix. Pour favoriser l'affluence des clients, Dupuis fit paraître des annonces pleine page dans le *Montreal Star* et dans *La Presse*.<sup>95</sup> Les gens qui se présentèrent au magasin, les premiers jours de la grève, furent initiés à un nouveau système libre-service — ce qui permettait à l'établissement de fonctionner avec une main d'œuvre réduite — qui, au dire de la compagnie, constituait un modèle pour les autres grands magasins de Montréal.<sup>96</sup> On indiquait aux clients que, pour entrer dans le magasin, ils devaient emprunter la seule et unique entrée, accessible à partir de la rue Sainte-Catherine. De plus, on n'y acceptait que les achats au comptant et ne permettait ni échange, ni remboursement, ni commande par téléphone. Les clients devaient apporter leurs marchandises à un comptoir-caisse situé à chaque étage et, après avoir payé, les transporter à l'extérieur de l'édifice, étant donné qu'il n'y avait pas de service de livraison à domicile. Les ascenseurs

<sup>94</sup> « Le magasin Dupuis Frères garde ses portes ouvertes », *La Presse* (2 mai 1952); « Dupuis ouvre sans incident » et « Record de ventes sans précédent », *La Presse* (3 mai 1952); « Dupuis Frères Clerks Strike for Pay Boost », *The Montreal Star* (2 mai 1952) et « Québec to Act in Strike at Dupuis Frères », *The Montreal Star* (3 mai 1952).

<sup>95</sup> *The Montreal Star* (8 mai 1952). Voir aussi « 50 000 personnes chez Dupuis, en huit heures », *La Presse* (5 mai 1952).

<sup>96</sup> « L'œil en coulisse » (10 mai 1952). HEC P.049Z990054 — Syndicat — Grève 1952.



Jour un, sur la ligne de piquetage devant l'entrée du magasin Dupuis Frères. Photo de Editorial Associates Ltd. Archives — HEC Montréal, Fonds Dupuis Frères Limitée, P049/X99,0001.

fonctionnaient peut-être à ce moment-là — on les avait mis hors service le premier jour de la grève — alors que les clients affluaient dans le magasin. D'après *La Patrie*, les rayons destinés à la clientèle féminine étaient particulièrement achalandés.<sup>97</sup>

La compagnie était fière de son nouvel « auto-service » et prétendait qu'elle préparait ce système depuis un certain temps. Les rayons de la quincaillerie et des matériaux de construction, au sous-sol, fonctionnaient déjà de cette façon, « formule nouvelle, fruit de l'organisation scientifique des entreprises modernes ». Une équipe de spécialistes, tous diplômés de la Pittsburgh School of Retailing, se préparait à réorganiser de fond en comble le système de vente et de distribution.<sup>98</sup> Dans un sens, c'était une réaction rationnelle à une situation d'urgence. Un article du *Financial Times* expliquait qu'on « pourrait dire que les grèves irréflechies peuvent être, et sont souvent, le déclencheur du développement de méthodes, de

<sup>97</sup>*La Patrie* (4 mai 1952).

<sup>98</sup>*La Patrie* (17 mai 1952).

systèmes et de matériel qui n'auraient peut-être pas vu le jour autrement.<sup>99</sup>» Fernand Lacroix, un journaliste du *Canada*, faisait observer que des confrères avaient examiné le nouveau système de vente instauré par Dupuis et qu'ils allaient publier des reportages sensationnels sur ce sujet dans la presse de Toronto. Il est probable que la compagnie elle-même ait orchestré cette campagne de relations publiques en faveur du libre-service, au sein de la presse spécialisée dans les domaines industriels et commerciaux.<sup>100</sup>

Dans les circonstances, le libre-service était une option opportune, mais Dupuis avait tout de même besoin d'un minimum de commis en service à chaque jour. Aussi téléphonait-on aux employés pour les inciter à se rendre au travail. La compagnie recruta une bonne centaine d'étudiants universitaires des HEC comme employés à temps partiel.<sup>101</sup> Elle annonçait même des offres d'emploi de commis par le système de haut-parleurs du magasin, cherchant ainsi à recruter des clients désireux d'être embauchés.<sup>102</sup> Dès le 7 mai, Dupuis était si convaincue de son succès qu'elle annonça : « Pour notre part, la grève est terminée. » Son porte-parole ajoutait que le bureau de recrutement avait dû être fermé parce que trop de candidats s'y étaient présentés pour y obtenir un emploi.<sup>103</sup>

De bien des façons, la grève était menée à la fois sur les piquets de grève et dans les médias. Le syndicat réussissait à faire en sorte qu'il fut difficile, pour les employés comme pour les clients, d'entrer dans le magasin. On avait trouvé des moyens pour rappeler aux gens qu'une grève était en cours. Une jeune femme fut arrêtée pour avoir invectivé des passants qui s'apprêtaient apparemment à entrer dans le magasin et avoir également craché sur eux. Quelques jours plus tard, le 9 mai, on rendit la pareille aux syndiqués. Depuis les étages supérieurs du magasin, des gens crachèrent sur des jeunes femmes grévistes.<sup>104</sup> Deux adolescents furent arrêtés parce qu'ils distribuaient des autocollants en faveur de la grève. Les murs et les fenêtres du voisinage étaient d'ailleurs tapissés de centaines de ces autocollants, sur lesquels on pouvait lire : « Dupuis Frères vend au même prix que les autres

<sup>99</sup> « There is a Lesson in the Dupuis Strike », *Financial Times* (23 mai 1952).

<sup>100</sup> Voir, par exemple, « Strike-Born Self-Serve to Stay at Dupuis Frères », *Style Fortnightly* (29 mai 1952). Chronique de Lacroix, *Le Canada* (24 mai 1952).

<sup>101</sup> « Pourquoi ils sont en grève? Un document sur les relations patronales-ouvrières à la maison Dupuis Frères Ltée », Montréal (1952), 29 et ss. À ce moment-là, le campus principal des HEC était situé à deux pas du magasin. De la rue Sainte-Catherine, on pouvait s'y rendre à pied en empruntant la rue Amherst, puis en tournant vers l'ouest à la rue Viger.

<sup>102</sup> « Dupuis choisit de nouveaux commis parmi ses clients », *La Presse* (5 mai 1952); « Importants événements d'ici 48 heures dans la grève des employés de Dupuis? », *Le Devoir* (5 mai 1952).

<sup>103</sup> « On déclare chez Dupuis Frères que la grève est désormais terminée », *Le Devoir* (7 mai 1952).

<sup>104</sup> « Le système de l'auto-service en permanence? », *La Presse* (8 mai 1952); « Record de ventes sans précédent », *La Presse* (3 mai 1952).



magasins. Pourquoi ne payent-ils pas les mêmes salaires ? Le salaire moyen chez Dupuis Frères est de 28 \$. »<sup>105</sup>

Le public était directement pris à témoin, par l'intermédiaire des médias, tout comme par les contacts de personne à personne. La direction de Dupuis continuait de téléphoner aux employés pour qu'ils rentrent. Le syndicat, de son côté, passait un coup de fil au domicile des chefs de département pour les harceler. Au troisième jour de la grève, le 4 mai, Gérard Picard se présenta au poste de radio CHLP pour y donner sa version des faits. Le président de la CTCC en avait long à dire sur les salaires versés par Dupuis; quatre pages et demie sur six de la transcription dactylographiée de ses propos portent exclusivement sur ce sujet. Vers la fin de son exposé, il rappelait aux auditeurs la capacité de payer de la compagnie :

Il n'y a pas, je crois, un seul citoyen de Montréal, salarié ou non, qui soit prêt à défendre une telle échelle de salaires en 1952.... La Maison Dupuis est une entreprise prospère comme en font foi tous ses bilans et nous, comme syndiqués, ne pouvons accepter qu'une entreprise prospère paie des salaires inférieurs dans une ville comme Montréal.<sup>106</sup>

Picard conclut en disant : « Bonsoir donc, chers auditeurs, à demain soir », ce qui donne à penser qu'il a pu s'adresser à la population plusieurs fois par le biais de la radio et que celle-ci a pu faire partie intégrante de la stratégie de communications du syndicat.<sup>107</sup>

<sup>105</sup> « Two Juveniles Held in Strike, » *The Montreal Star* (6 mai 1952). Voir aussi « Record de ventes sans précédent », *La Presse* (3 mai 1952) et « Le système de l'auto-service en permanence? », *La Presse* (8 mai 1952).

<sup>106</sup> Causerie de M. Gérard Picard, 5 mai 1952, à CHLP. HEC P.049Z990054 — Syndicat — dans le fonds Dupuis, Grève 1952. Le fait que nous avons pu retrouver la transcription intégrale de cette causerie dans le fonds Dupuis, indique que la compagnie surveillait de près les déclarations publiques du syndicat, ce qui n'a rien de surprenant. À noter que la grève s'est terminée avant l'avènement de la télévision à Montréal, en septembre 1952. Voir Trofimenkoff, *Dream of Nation*, 283. La radio était le médium électronique le plus populaire de l'époque et les chefs syndicaux y prennent la parole, tel ce président du conseil des métiers de travail de Montréal qui, en 1945, fait une allocution en faveur de l'effort de guerre. Voir Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 94. La couverture radiophonique de cette grève et d'autres, entre autres, celle de 1949, à Asbestos, mériterait d'être étudiée.

<sup>107</sup> Le syndicat se servait des ondes pour communiquer avec ses membres et le public. En avril 1952, on demanda au permanent syndical de faire annoncer trois fois l'assemblée imminente des membres sur les ondes de CKVL. Voir Archives de la CSN, assemblée syndicale du 3 avril 1952. Quant à l'affirmation de Picard, à l'effet que Dupuis était prospère, les chiffres en provenance des rapports annuels, en autant que ceux-ci englobent tous les aspects de la réalité, semblent étayer cet état de fait. La compagnie enregistre en effet des profits de l'ordre de 1,2 million de dollars en 1947 et en 1948. Il y a déclin en 1950 (709 000 \$) et remontée en 1951, plus de 900 000 \$. Voir les rapports annuels de Dupuis Frères, HEC, Fonds Dupuis Frères. *Le Travail* a compilé la valeur des avoirs fonciers de Dupuis Frères pour Montréal seulement. Ceux-ci totalisent, d'après les reçus de taxes foncières, 2,4 millions de dollars. *Le Travail* (9 mai 1952), 3.

Les journaux furent également mis à contribution dans cette confrontation. Les pages des journaux — *The Montreal Star*, *La Presse* et *Le Devoir* — abondaient en communiqués et en déclarations donnant le point de vue ou de la direction ou du syndicat. Ils étaient particulièrement efficaces pour faire circuler les rumeurs : certaines laissèrent entendre que c'étaient les communistes qui suscitaient l'agitation le long des piquets de grève ; ou que la compagnie offrait 20 \$ comptant à chaque employée qui se présentait au travail ; ou encore que Dupuis se préparait à vendre ses actifs à des intérêts américains. À ce propos, la compagnie répliqua qu'elle ne faisait que consulter des experts américains sur la question des méthodes de vente et de distribution, et qu'elle n'avait nullement l'intention de vendre. Il semble bien que la rumeur ait été lancée par le syndicat.<sup>108</sup> Les deux camps pratiquaient la boxe à vide.

#### *La deuxième phase*

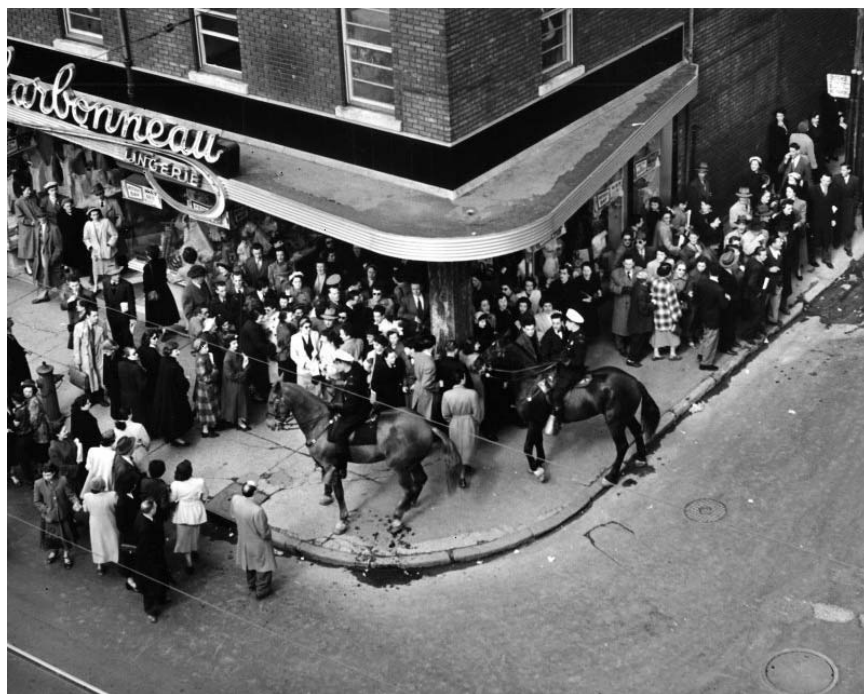
Durant le mois qui suivit, du 9 mai au 9 juin, les échanges entre le syndicat et la direction prirent une tournure plus costarde. Cet épisode débuta un vendredi soir.

Jusqu'à cette date du 9 mai, la compagnie avait assez bien réussi à attirer des clients au magasin grâce à sa politique de rabais. De son côté, le syndicat était bien déterminé à leur faire la vie dure. Un des agitateurs syndicaux, Michel Chartrand, conçut un plan. En revenant de Sherbrooke, un vendredi soir, un compagnon et lui mirent dans le coffre de leur voiture quelques petites souris blanches. Ils le firent à l'insu du président de la CTCC, Picard, qui voyageait avec eux. Arrivés à Montréal, ils déposèrent ce dernier à son bureau et se dirigèrent vers la rue Sainte-Catherine, où ils distribuèrent discrètement les souris aux femmes grévistes qui formaient les piquets de grève. Les petites bêtes furent introduites à l'intérieur du magasin et lâchées dans le rayon des vêtements pour dames. Au moment où elles commencèrent à courir à travers le magasin, des explosions de pétards se firent entendre. Un vent de panique s'empara des centaines de clients et des grévistes. L'ordre fut toutefois rapidement rétabli, mais cette scène cauchemardesque de souris et de pétards entacha sûrement l'image de Dupuis dans l'esprit du public.<sup>109</sup>

La définition du maintien de l'ordre s'appliquait également aux journalistes qui se présentaient sur les lieux du conflit. Des détectives de la compagnie ou des policiers arrêtaient ou rudoyèrent des reporters venus couvrir l'événement. C'était la recette parfaite pour attirer davantage l'attention des médias. L'incident fut rapporté dans *Le Devoir* et *La Presse*. Un des journalistes avait dû promettre de rendre les négatifs de ses photos. Un autre se fit confisquer ses carnets de notes et

<sup>108</sup> « Les grévistes reçoivent l'appui de deux organismes syndicaux supérieurs », *Le Devoir* (9 mai 1952).

<sup>109</sup> L'incident est relaté dans Foisy, *Michel Chartrand*, 165-166. Voir aussi « Chez Dupuis Frères un reporter du *Devoir* ... », *Le Devoir* (10 mai 1952); « Store Strikers Plan Meeting », *The Montreal Star* (10 mai 1952).



Policiers à cheval de la Ville de Montréal contrôlant les mouvements des grévistes. Photo de Editorial Associates Ltd. Archives — HEC Montréal, Fonds Dupuis Frères Limitée, P049/X99,0001.

fut escorté jusqu'à la porte où on lui ordonna de quitter les lieux : « On sait que tu étais le chef de la bande, lui dit-on. On a suffisamment de preuves contre toi. Sors et ne reviens plus. »<sup>110</sup> Quelques semaines plus tard, Dupuis publia une déclaration pour expliquer sa méfiance à l'égard des reporters : « Nous constatons que plusieurs journalistes sont informés à l'avance de toute manifestation, tentative de créer une panique ou un malaise quelconque, assez tôt pour qu'ils puissent se rendre au magasin et attendre les événements. »<sup>111</sup> Du point de vue de la compagnie, la presse était de connivence avec le syndicat. On pouvait sentir son exaspération à mesure que l'agitation montait.

Le lendemain ou le surlendemain, un groupe de grévistes réussit à se faufiler à l'intérieur du magasin. Ils arpentèrent les allées en criant des slogans et des insultes aux clients comme aux commis du magasin. Un des manifestants fut frappé à la tête par derrière. Témoins de la scène, des clientes se mirent à hurler de colère. La police

<sup>110</sup> « Un reporter du *Devoir* détenu par les membres de l'agence Broderick », *Le Devoir* (10 mai 1952); « Des pétards y éclatent comme des coups de feu », *La Presse* (10 mai 1952).

<sup>111</sup> « Une lettre du Syndicat des journalistes », *La Presse* (24 mai 1952).

intervint et procéda à l'arrestation de deux hommes, qui furent dirigés dans un bureau, et la police expulsa les grévistes du magasin.<sup>112</sup>

À l'extérieur, sur les piquets de grève, la situation se corsait. Un contremaître du garage de la compagnie fut accusé d'avoir attaqué des grévistes, d'en avoir battu un avec une chaîne et d'avoir foncé sur un groupe de grévistes qui manifestaient dans leur voiture.<sup>113</sup> Le 14 mai, des grévistes réussirent à pénétrer de nouveau dans le magasin ; ils y lâchèrent des abeilles et des grenouilles dans le but de décourager les clients. Neuf personnes furent arrêtées. Deux jours plus tard, les premières bombes puantes furent lancées à l'intérieur du magasin. Une bousculade impliquant des manifestants, des détectives et des policiers éclata à l'entrée principale. Les grévistes refusèrent de reculer ; une dame, témoin de la scène, éclata en sanglots.<sup>114</sup>

Plus tard, à 22 h 30, une foule se massa à l'extérieur pour tenter de retarder le départ du personnel après la fermeture du magasin. Les manifestants lançaient des pierres aux autobus venus chercher les briseurs de grève. Deux cents policiers se trouvaient sur les lieux, dont certains à cheval. La circulation fut immobilisée dans la rue Sainte-Catherine, car une foule de curieux s'y était rassemblée.<sup>115</sup> Ces attroupements devinrent chose courante en soirée. Par exemple, le 25 mai, la foule ne comptait pas moins de 5000 personnes. Il y avait encore beaucoup de monde dans la rue lorsque, début juin, on procéda à plusieurs arrestations pour actes de violence des deux côtés des piquets de grève.

Le 19 mai, un lieutenant de l'escouade contre la sédition de la police de Montréal, John Boyczum, informa la presse qu'il pouvait reconnaître une bonne centaine de communistes parmi la foule qui se tenait à l'extérieur du magasin. Le lendemain, Dupuis publiait un communiqué pour faire part de son inquiétude à propos de la présence de communistes dans les rangs des avocats et des journalistes de la CTCC. Pierre Vadeboncoeur, un avocat du syndicat, se dit outragé : « Je considère l'insinuation de Dupuis Frères comme une bassesse ... »<sup>116</sup> La tactique consistant à dénigrer un adversaire en le traitant de communiste — on était en pleine guerre froide — était loin d'être l'apanage de la compagnie. Le président de la CTCC accusait cette dernière d'utiliser des méthodes dignes des Soviétiques face

<sup>112</sup> « 1 heure de chahut et 7 heures d'affaires », *La Presse* (12 mai 1952).

<sup>113</sup> « La grève chez Dupuis Frères Ltée engendre des procédures légales », *Le Devoir* (13 mai 1952).

<sup>114</sup> « Premières manifestations d'importance au cours de la soirée d'hier chez Dupuis », *Le Devoir* (17 mai 1952); « Abeilles, grenouilles et jeunes communistes au magasin Dupuis samedi », *La Presse* (15 mai 1952). Il semblerait que les abeilles, apportées dans le magasin par une infirmière membre de la CTCC, ne firent pas grand mal, allant simplement se réfugier au plafond. (Vadeboncoeur, entrevue, 2004)

<sup>115</sup> « Manifestation chez Dupuis au départ du personnel hier soir », *La Presse* (17 mai 1952).

<sup>116</sup> « Quelle relation y a-t-il entre les communistes et les journalistes? », *Le Devoir* (20 mai 1952); voir aussi « Autre manifestation chez Dupuis Frères », *Le Devoir* (19 mai 1952).

aux grévistes. La police, quant à elle, trouvait de fidèles serviteurs anti-communistes parmi les journalistes de la presse écrite.

En manchette de *La Presse*, le 19 mai, on pouvait lire : « Abeilles, grenouilles et jeunes communistes au magasin Dupuis, samedi ». *The Gazette* publia des renseignements à propos d'une femme arrêtée chez Dupuis, indiquant qu'elle avait été envoyée en Corée du Nord plus tôt dans l'année, en reconnaissance de son travail pour la Youth Friendship League, une organisation internationale des jeunes communistes.<sup>117</sup> *Le Canada*, de son côté, dressa un portrait de cette même femme et celui d'une autre, arrêtée elle aussi, qui aurait séjourné dans ce même pays communiste. Cette association à la Corée du Nord avait pour but de discréditer les grévistes et leurs sympathisants. À l'époque, des troupes canadiennes et d'autres alliés des Nations Unies y combattaient le régime communiste. Au pays, comme dans toute l'Amérique du Nord, un fort sentiment anticommuniste prévalait : on était en pleine chasse aux sorcières, instaurée par le sénateur américain Joseph McCarthy. Pour mobiliser l'opinion publique, il n'y avait rien de mieux que la chasse aux communistes.<sup>118</sup>

#### *Recours aux tribunaux*

Autant pour le syndicat que pour la compagnie, il était primordial d'avoir l'opinion publique de son côté. Ainsi, vers le 14 mai, le syndicat commença-t-il à faire circuler un feuillet intitulé « Pourquoi nous sommes en grève? ». Le lendemain, Dupuis entreprit des procédures pour obtenir une injonction contre l'éditeur du document, le syndicat des charpentiers et des menuisiers, affilié à la CTCC. L'imprimé y était présenté comme un « écrit mensonger, faux, libelleux [sic] et ou diffamatoire ». La compagnie était particulièrement choquée de l'affirmation du syndicat selon laquelle les prix en magasin avaient été haussés de 20 pour cent, juste avant le rabais spécial de même valeur offert au début de la grève.<sup>119</sup> Devant le tribunal, comme à l'extérieur, le syndicat fit appel à la bonne conscience des Canadiens français: « Cette grève est ni plus ni moins la grève des Canadiens français bien-pensants. De l'issue de cette grève dépendra l'avenir de vos enfants. »<sup>120</sup> Dupuis estimait que le syndicat avait cherché à discréditer le nom de la compagnie aux yeux des Canadiens français, qui constituaient la plus grande partie de sa clientèle.

La direction du magasin demanda une deuxième injonction quelques jours plus tard. Elle reprochait de nouveau au syndicat de mener une campagne fondée sur les injures, la diffamation, le dénigrement, le mensonge, etc. Des agitateurs

<sup>117</sup>On se demande comment elle a pu se rendre là-bas ! Voir *The Gazette* (19 mai 1952); *Le Canada* (19 mai 1952).

<sup>118</sup>Au sujet de la chasse aux sorcières communistes au sein même du milieu syndical, voir Rouillard, *Le syndicalisme québécois*, 102-103.

<sup>119</sup>« Dupuis Frères intente une action de \$ 150,000 », *La Presse* (15 mai 1952).

<sup>120</sup>*Ibid.*

furent pris à partie, dont le permanent syndical responsable de la section locale chez Dupuis. La compagnie comptait interdire toute autre manifestation d'intimidation, de désordre et d'attaques verbales. Le texte de l'injonction mentionnait explicitement les dommages aux fenêtres et aux cadenas ainsi que les actes d'intimidation près de l'entrée du comptoir postal de Saint-Henri. Il s'agit là d'une des rares indications que la bataille entreprise par les grévistes n'était pas uniquement menée au magasin du centre-ville.<sup>121</sup> Par cette injonction, Dupuis cherchait à contrer la stratégie d'encercllement du syndicat. La compagnie reconnaissait implicitement par ce geste que les piquets de grève produisaient leur effet.

La compagnie remporta la première ronde de cette action en justice en obtenant une injonction temporaire d'une semaine. Cependant, la décision finale du tribunal, rendue le 13 juin, établit que le syndicat utilisait des méthodes qui s'inscrivaient à l'intérieur des limites de la loi.<sup>122</sup>

Devant le tribunal et dans la presse, la compagnie traitait les représentants syndicaux de communistes et de fauteurs de troubles. La réaction du syndicat fut d'élargir sa base d'appui populaire. L'Union des chauffeurs de camions (Transport Drivers Union) exhorta ses membres et ses clients à cesser de faire affaire avec Dupuis. À la mi-mai, le Congrès des métiers et du travail du Canada et la Fraternité canadienne des employés des chemins de fer donnèrent leur appui aux grévistes.<sup>123</sup> Ces derniers pouvaient également compter sur le syndicat des travailleurs de l'amiante, qui avait promis que ses membres retourneraient tous les catalogues de Dupuis reçus par la poste.<sup>124</sup> Le Conseil central de Montréal (de la CTCC) demanda à des conseillers municipaux sympathiques à la cause des grévistes de s'enquérir sur les tactiques de gros bras utilisées par la police municipale. La crédibilité de la police, au début des années 1950, était une question controversée. En mai, Gérard Picard insinua que le chef de la police de Montréal, Albert Langlois, alors à couteaux tirés avec les pourfendeurs des autorités municipales, Pax Plante et Jean Drapeau, ferait mieux de consacrer ses connaissances juridiques et son attention à l'enquête Caron portant sur la police montréalaise.<sup>125</sup> Apparemment, le syndicat

<sup>121</sup> « Tout le mouvement ouvrier appuie la grève des employés de Dupuis Frères », *La Presse* (16 mai 1952).

<sup>122</sup> Pour une copie de la demande d'injonction, voir Requête en injonction intérimaire et interlocutoire (14 mai 1952). HEC P.049Z990054 — Syndicat — Grève 1952 — Cour supérieure. On trouve, dans le même dossier, une copie de la décision du 13 juin de la Cour supérieure, Dupuis Frères Requérente vs. Syndicat national des chapentiers-menuisiers de Montréal Inc.

<sup>123</sup> « Manifestation de solidarité sans précédent », *La Presse* (16 mai 1952); « Des camionneurs refusent de briser les lignes de piquetage chez Dupuis », *Le Devoir* (15 mai 1952).

<sup>124</sup> Matthews, « Working for Family » (1998), 102.

<sup>125</sup> « Importants événements d'ici 48 heures dans la grève des employés de Dupuis? », *Le Devoir* (5 mai 1952); voir aussi Linteau, *Histoire de Montréal*, 532.

avait un certain poids moral. La CTCC communiqua avec le président de la National Boxing Association pour lui demander de dissuader l'athlète étoile Joe Louis de faire une apparition publique prévue à l'intérieur du magasin Dupuis. En fin de compte, le célèbre boxeur ne s'y présenta jamais.<sup>126</sup>

Une grande assemblée fut tenue au Palais du Commerce, le 30 mai. Le syndicat avait demandé l'autorisation de la tenir dans l'édifice du marché Saint-Jacques, dans l'est de la ville, mais le maire Camilien Houde avait refusé. Par conséquent, la seule mention de son nom, durant l'assemblée, déclencha un rugissement de huées parmi la foule. On fit lecture d'un télégramme d'appui envoyé par les employés de la compagnie Eaton de Toronto. Gérard Picard fit la promesse que la grève durerait tant que la victoire ne serait pas acquise. Jean Marchand affirma, devant les 5000 personnes présentes, que les gros commerçants de 1952 se comportaient comme des seigneurs féodaux exploitant leurs paysans. « Il faut, tonna Marchand, que cette nouvelle période de féodalité finisse comme les autres. »<sup>127</sup> Les orateurs exhortèrent la foule à continuer de boycotter Dupuis. La grève avait le vent dans les voiles.

### *Troisième phase : la grève à son paroxysme*

Du 10 juin au 21 juillet, la grève entra dans sa troisième et dernière phase avant son dénouement. Les relations entre la police et les grévistes, et entre le syndicat et la direction de la compagnie avaient dégénéré depuis la fin mai. Les policiers étaient accablés d'insultes pour leur antisindicalisme : « Vous n'avez pas honte d'appuyer des 'scabs' ! Quand vous avez fait votre grève, les ouvriers vous ont appuyés. Mais ils ne le feront plus à l'avenir. »<sup>128</sup> Sur la ligne de piquetage, le 16 juin, un camion de Dupuis fut renversé. Quelques jours auparavant, le 11, une fenêtre du magasin avait été brisée, une bousculade avait éclaté et une cinquantaine de policiers avaient dû rétablir l'ordre. Deux jours plus tard, le ministre provincial du Travail, Antonio Barrette, fut prié d'intervenir, vraisemblablement à la demande de la compagnie,

<sup>126</sup> Archives de la CSN, 1-5-7-2-B, Conseil Central de Montréal, Assemblées générales, procès-verbaux 1945-49, 1949-52, assemblée du 29 mai 1952. Voir aussi « Joe Louis refuse de traverser les lignes de piquetage », *Le Devoir* (28 mai 1952). Certaines mauvaises langues auraient dit que les grévistes ont payé Joe Louis pour qu'il ne se présente pas. Voir *L'œil en coulisse* (7 juin 1952), 8.

<sup>127</sup> « Des milliers d'ouvriers apportent leur appui aux grévistes de chez Dupuis Frères », *Le Devoir* (31 mai 1952). Voir aussi « Une autre manifestation de solidarité à l'égard des grévistes de Dupuis », *La Presse* (31 mai 1952).

<sup>128</sup> « Des milliers d'ouvriers apportent leur appui aux grévistes de chez Dupuis Frères », *Le Devoir* (31 mai 1952).



Groupe de grévistes observant le passage d'un autobus transportant des briseurs de grève engagés par Dupuis Frères. Archives de la CSN, Montréal, 30.01.03. Dupuis Frères.

pour préciser ce qui constituait un nombre légitime et acceptable de participants à un piquet de grève.<sup>129</sup>

Treize personnes furent arrêtées dans la soirée du 13 après que les grévistes eurent défoncé une vitrine du magasin et fait éclater une pluie de pétards au-dessus de la tête des employés non grévistes au moment où ceux-ci montaient dans les autobus qui allaient les ramener chez eux. Selon le *Montreal Star*, la plupart des personnes arrêtées étaient âgées d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années tout au plus. La police avait même embarqué une femme.<sup>130</sup> Peut-être n'y avait-il rien d'étonnant à cela, étant donné que le personnel de Dupuis se composait surtout de femmes. Sur une affiche souvenir de la grève, on dénombre 47 hommes et seulement 10 femmes. Pourtant, ce sont surtout des femmes que l'on aperçoit sur

<sup>129</sup> « Intervention de M. Barrette », *La Presse* (13 juin 1952); « Manifestations ce matin à la Simmons Bed et chez Dupuis », dans *Le Devoir* (11 juin 1952); « Store Workers Demonstrate », *The Montreal Star* (12 juin 1952).

<sup>130</sup> « 18 arrestations hier soir aux portes du magasin Dupuis Frères », *Le Devoir* (14 juin 1952). À noter que la manchette indique 18 arrestations alors qu'on parle de 13 dans l'article.



les photos des piquets de grève. Elles portent des pancartes et se tiennent debout, aux côtés de quelques policiers municipaux à cheval. Est-il possible que l'on ait parfois utilisé des épingles à chapeau pour affoler les chevaux?<sup>131</sup> Les piquets de grève étaient en activité jour et nuit. « Il fallait vaincre la peur, toujours le premier obstacle à franchir, » rappelle Madeleine Brosseau, qui était responsable de la cantine des grévistes, à l'angle du boulevard Maisonneuve et de la rue Beaudry.<sup>132</sup> Les photographies consultées montrent des femmes habillées élégamment et plutôt chaudement pour cette période de la fin du printemps ou du début de l'été. Elles participaient à la grève tout en ne sacrifiant rien de leur dignité.

Le soir du 13 juin, la police procéda à des arrestations lorsque les grévistes commencèrent à chanter un peu trop fort.<sup>133</sup> Les détectives du magasin pourchassèrent des suspects qu'ils accusaient d'avoir lancé des bombes puantes pour découvrir que les véritables coupables n'avaient que sept ou huit ans ! Le 16 juin, deux grandes vitrines furent fracassées. Quatre jours plus tard, trois autres volèrent en éclats. Deux piqueteurs furent arrêtés pour avoir troublé la paix: ils auraient crié trop fort ! Un homme à cheval se balada, rue Sainte-Catherine, offrant une parodie provocatrice des cavaliers de la police de Montréal, à l'amusement de tous. « La grève, c'est la guerre », commenta à juste titre Gérard Picard dans *La Presse*.<sup>134</sup>

Une autre grande assemblée eut lieu le 19 juin.<sup>135</sup> L'enthousiasme en faveur de la grève était à son comble. Le député libéral de Saint-Louis, David Rochon, prit position : le boycottage de la compagnie Dupuis devait se poursuivre. Un conseiller municipal, Lucien Croteau, alla jusqu'à déclarer que jamais auparavant Montréal n'avait connu une telle poussée d'émancipation et de liberté d'expression. La police était régulièrement critiquée pour ses efforts visant à « briser » la grève.

<sup>131</sup> Incident relaté dans Foisy, *Michel Chartrand*, 167. On peut trouver des photos de la grève dans les archives de la CSN — 30.1.3. Dupuis Frères, Conflit de 1952. Les archives des HEC en possèdent aussi, Fonds Dupuis Frères — PO 49 X99 001, Grève de 1952.

<sup>132</sup> Madeleine Brosseau, « L'histoire de ma vie syndicale », dans *Vie ouvrière*, 29, 138 (octobre 1979), 482. Cette dame était membre du comité exécutif du syndicat au début de 1952. Son père, qui travaillait aussi chez Dupuis Frères — il y était gérant — fut enjoint de prendre sa retraite ce printemps-là. Son revenu passa de 185 \$ à 25 \$ par semaine. Par la suite, elle s'est demandé (p. 485) s'il s'agissait ou non d'une coïncidence.

<sup>133</sup> Un chant, interprété sur l'air de « Frère Jacques », avait déjà été utilisé au cours de la grève : « Dupuis Frères, Dupuis Frères / Dormez vous, Dormez-vous / Sortez donc vos piastres, sortez donc vos piastres / Payez-nous, payez-nous. » Voir Matthews, « Working for Family », 106.

<sup>134</sup> La citation en entier se lit comme suit : « La grève c'est la guerre, et la convention collective, c'est le traité de paix : le syndicat et les grévistes sont prêts pour les deux »; « Pourparlers : reprise chez Dupuis Frères », *La Presse* (20 juin 1952). Voir aussi « Vitrines brisées chez Dupuis Frères », *Le Devoir* (17 juin 1952); « Les négociations semblent entamées pour de bon chez Dupuis Frères », *Le Devoir* (21 juin 1952).

<sup>135</sup> « Pourparlers : reprise chez Dupuis Frères », *La Presse* (20 juin 1952).

Le mouvement de grève se fit sentir pendant le défilé de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin. Près d'un million de spectateurs y assistèrent, parmi lesquels, bien sûr, les grévistes de Dupuis. Une vingtaine de femmes s'étaient mises en file et, au passage de l'archevêque de Montréal, Paul-Émile Léger, lui lança : « Les grévistes de Dupuis Frères vous rendent hommage, monseigneur. » Et elles fredonnèrent une mélodie régulièrement entonnée dans leurs réunions syndicales. D'autres groupes de grévistes, moins polis, s'en prirent au maire Camilien Houde et à son épouse, au moment où ceux-ci descendaient la rue Sherbrooke dans une voiture décapotable. Houde, élégamment accoutré pour l'occasion et affublé du « collier d'office », levait son chapeau pour saluer ses concitoyens. À un moment donné, durant le trajet, la voiture fut éclaboussée d'œufs pourris — « ... le premier magistrat de la ville était assis dans une grande flaque jaune d'où il se dégagait une odeur infecte ». Houde fut fort embarrassé lorsque le véhicule atteignit la grande estrade où il devait prendre la parole pour saluer l'archevêque et d'autres dignitaires, entre autres le prêtre historien Lionel Groulx, ce qu'il fit quand même, malgré son accoutrement souillé. Quand on lui demanda qui, d'après lui, en étaient les coupables, le maire répondit : « Ce sont les communistes ! »<sup>136</sup>

Il est fort probable que la scène des œufs pourris ait été fomentée par des grévistes de Dupuis et des sympathisants, dont un fut arrêté peu après. Deux représentants de la CTCC, Pierre Vadeboncoeur et Michel Chartrand, furent envoyés au poste de police pour le faire libérer sous caution. Ils y croisèrent Houde, accompagné de son avocat et vêtu d'un complet propre : « Où est-il, mon prisonnier ? », demanda le maire. Un échange s'ensuivit entre ce dernier et Chartrand : apparemment, les deux hommes se connaissaient déjà. Humilié et furieux, Houde haussa le ton : « Vous autres, les syndicats catholiques, vous m'assassinez à coups de crucifix. » Sa rancœur fut peut-être exacerbée par le fait que sa mère avait travaillé chez Dupuis, plusieurs années auparavant.<sup>137</sup>

La CTCC connut donc, en 1952, un été fort chargé. Elle s'occupait en effet de cinq grèves en même temps. La veille du défilé de la Saint-Jean, un groupe de 200 grévistes de Dupuis rendit visite à d'autres ouvriers en grève, à Louiseville.<sup>138</sup> Gérard Picard y déclara qu'un simple signe de la part du gouvernement suffirait à amener les compagnies aux prises avec une grève, l'Associated Textiles et Dupuis Frères, à négocier de bonne foi. Ces mots furent rapportés dans une dépêche de la Presse canadienne. Les porte-parole syndicaux alléguèrent que les remarques de Picard avaient été mal interprétées. Mais le mal était fait. Accusée de ne pas

<sup>136</sup> « Des œufs pourris ont été lancés sur M. Houde », *Le Devoir* (25 juin 1952).

<sup>137</sup> Louis-Martin Tard, *Camilien Houde. Le Cyrano de Montréal* (Montréal 1999), 16. P. Vadeboncoeur, « Un ministre, un maire, une souris, un poteau et une omelette », [www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca) — *Souvenirs pour demain*.

<sup>138</sup> « Store Strike End Sought », *The Montreal Star* (24 juin 1952); « Cotisation spéciale de \$ 1,00 exigée par la CTCC », *Le Devoir* (23 juin 1952).

négociier de bonne foi, Dupuis répondit publiquement, dates et détails des réunions à l'appui, en déclarant:

Il nous semble que nous ne négligeons aucun effort pour en venir à une entente et qu'il est bien injuste dans les circonstances d'insinuer que nous sommes de mauvaise foi. En mettant en doute notre bonne foi, la déclaration de M. Picard n'est sûrement pas de nature à créer une atmosphère propice à de fructueuses négociations.<sup>139</sup>

La compagnie ajourna les discussions et se dit prête à reprendre les négociations au moment et à l'endroit que le syndicat choisirait. Sur le plan des relations publiques, celui-ci se retrouvait sur la défensive. Picard devait faire amende honorable, ce qu'il fit peu après. « M. Picard affirme n'avoir pas accusé Dupuis Frères de négociier de mauvaise foi », titrait, le 26 juin, une manchette du journal *La Patrie*.

Le gouvernement provincial sentit sans doute une certaine pression, car 1952 était une année électorale. Les élections, annoncées le 28 mai, se tinrent le 16 juillet. Maurice Duplessis reprit le pouvoir mais, selon toute apparence, il était étrangement absent du débat entourant la grève. Peut-être estimait-il préférable de ne pas s'y impliquer pour éviter de donner à l'opposition libérale des munitions qui feraient bien son affaire.<sup>140</sup> À ce moment-là, Duplessis a fort bien pu travailler dans les coulisses, dans l'espoir de convaincre Dupuis de retourner à la table de négociation, ce que la compagnie se décida à faire en fin de compte. Les négociations se poursuivirent durant les deux dernières semaines de juin, jusqu'au 2 juillet, lorsque les parties se retrouvèrent une fois de plus dans l'impasse. Le *Montreal Star* rapporta ainsi la nouvelle : « La compagnie s'est dite incapable de consentir une augmentation ou un traitement rétroactif. Elle n'a pas même offert un cent. Et la question était réglée. Ils [les négociateurs syndicaux] se sont levés et ont quitté la salle. »<sup>141</sup>

Ni l'une ni l'autre des parties ne semblait prête à faire des compromis. Le syndicat, sur la base d'une information qui s'avéra fondée, pointa plusieurs fois du doigt les tractations financières qui se déroulaient en coulisse chez Dupuis. Jean-Louis Lévesque serait le vrai patron de Dupuis. Picard insinuait que la grève pouvait faciliter un transfert de la propriété de l'entreprise :

<sup>139</sup> « Déclaration qui peut nuire aux négociations chez Dupuis Frères », *Le Canada* (25 juin 1952). Voir aussi « Union, Store Talks Delayed », dans *The Montreal Star* (25 juin 1952). Rappelons que la *Loi des relations ouvrières* exige que les employeurs négocient de bonne foi.

<sup>140</sup> Conrad Black ne fait aucune mention de la grève dans son compte rendu des élections de 1952 et n'en parle à peu près pas non plus, lorsqu'il traite des relations du premier ministre avec le monde ouvrier. Voir Conrad Black, *Duplessis* (Toronto 1977), 347 et ss. : élections de 1952; 627 et ss. : relations avec le monde ouvrier.

<sup>141</sup> « New Dupuis Strike Talks Unlikely Soon », *The Montreal Star* (3 juillet 1952).

Selon la structure financière de l'entreprise Dupuis Frères, quelqu'un peut avoir intérêt à ce que la grève continue. Car plus cette grève durera, plus les obligations financières de Dupuis Frères seront difficiles à satisfaire. Le jour où l'on n'y réussira plus, quelqu'un aura droit de prendre le contrôle de l'entreprise, en confisquant les actions ordinaires qui furent versées en garantie collatérale pour les obligations.<sup>142</sup>

La déclaration de Picard était prémonitoire. Raymond Dupuis vendit l'entreprise à Lévesque en 1960, mais pour les membres de la famille il était clair que ce dernier s'était depuis plusieurs années rendu indispensable à la compagnie.<sup>143</sup>

Au même moment, le 8 juillet, Raymond Dupuis reçut une lettre d'un associé de la firme de relations industrielles Hurteau et Desmarais.<sup>144</sup> L'adresse de la lettre, « Mon cher Raymond, » laisse croire que les deux hommes se connaissaient. Hurteau conseillait à Dupuis de montrer plus de souplesse et de générosité à l'égard des grévistes, qualités qui faisaient cruellement défaut dans l'approche de la compagnie. Aux yeux du public, évaluait Hurteau, « Dupuis Frères assume les traits d'un vainqueur piétinant le vaincu ». Il poursuivait en signalant qu'une grève récente à la National Breweries s'était soldée par une victoire illusoire pour la compagnie. Après cette grève, qui se termina par un échec du syndicat, la brasserie connut une chute de sa popularité et de ses ventes. Dupuis pouvait s'attendre à la même réaction négative de la part de sa clientèle qui provenait de la classe ouvrière et de la classe moyenne. Par-dessus tout, Dupuis devait conclure un marché que le syndicat pourrait faire accepter par ses membres. Hurteau estimait qu'une fois la grève terminée le grand magasin pourrait procéder à une refonte complète de la structure interne de communication. La direction et le syndicat devraient réapprendre à faire bon ménage. Il en allait de l'avenir de la libre entreprise. L'essentiel du message de Hurteau, c'était que quelque chose, quelqu'un devait céder. C'est précisément ce qui arriva.

### *Dénouement*

Le 20 juillet, Dupuis Frères annonça une restructuration de son personnel cadre. Roland Chagnon était congédié. Émile Boucher, l'ancien directeur du personnel si populaire, retrouvait son poste et était promu à celui de vice-président exécutif. Une première convention collective fut préparée de concert avec le syndicat en l'espace de quelques jours. La direction accepta les principales demandes des grévistes ; le syndicat devenait l'unique agent négociateur désigné ; la formule Rand était acceptée ; un mécanisme de règlement des griefs fut établi et

<sup>142</sup> « G. Picard demande à MM. R. Dupuis et J.-L. Lévesque de s'expliquer », *Le Devoir* (11 juillet 1952).

<sup>143</sup> Leman, *Dupuis Frères*, 247-248.

<sup>144</sup> Dossier contenant la correspondance entre Robitaille, Hurteau et Desmarais Inc., et Raymond Dupuis, (8 juillet 1952). Fonds Dupuis Frères, Syndicat Grève. HEC P0 49. Z99 0054 (21712) 15-3-2-1.

les augmentations de salaire furent substantielles : entre 4 \$ et 6 \$ par semaine, en fonction des années de service.<sup>145</sup> La semaine de travail fut fixée à 40 heures, réparties sur cinq jours. Pour les employés du magasin, une disposition prévoyait des heures additionnelles les vendredis soirs. Il n'y aurait pas de représailles à l'endroit des grévistes. L'archevêque de Montréal et le rédacteur en chef du *Devoir*, Gérard Filion, jouèrent un rôle important pour dénouer l'impasse dans les derniers jours du conflit. Des réunions de médiation furent tenues durant quatre jours. Le président de la compagnie, Raymond Dupuis, et le syndicat remercièrent publiquement ces deux personnalités pour leurs rôles dans la résolution de la grève.<sup>146</sup> Il s'agissait de la toute première convention collective dans l'histoire de Dupuis Frères. La compagnie venait d'entrer dans une nouvelle ère de relations avec ses employés.<sup>147</sup>

La grève prit officiellement fin lors d'une grande assemblée réunissant 900 grévistes, le samedi 26 juillet, en soirée. Picard y fut vivement applaudi — et salué d'une agitation de mouchoirs, de chapeaux et même de chaises — lorsqu'il annonça qu'une convention avait été conclue. Le président de la compagnie, Raymond Dupuis, et le nouveau vice-président, Émile Boucher, furent accueillis chaleureusement. Dupuis déclara : « Après tant de semaines de douloureuse séparation, la maison Dupuis sera heureuse de vous accueillir lundi matin. » Picard décrivit la convention collective comme un modèle pour toute l'industrie. La dernière personne à s'adresser à l'assemblée fut l'organisateur syndical de la CTCC,

<sup>145</sup>Voir « Chez Dupuis la paix est revenue », *Le Travail* (22 août 1952), 3. Voir aussi « Convention collective intervenue entre le Syndicat national des employés du commerce de Montréal C.T.C.C. et Dupuis Frères Limitée, 28 juillet 1952 ». La convention comportait des dispositions générales ainsi que des sections distinctes pour les employés du magasin et ceux de la division de la vente par correspondance. Elle couvrait tous les aspects du travail, entre autres, les pauses syndicales (10 minutes par jour), la paye de vacances et les congés statutaires.

<sup>146</sup>« La réconciliation est totale à la compagnie Dupuis Frères Limitée », *La Presse* (28 juillet 1952) et *Le Travail* (22 août 1952), 3. Voir aussi Micheline Lachance, *Paul-Émile Léger. Le prince de l'Église* (Montréal 2000), tome 1, 155-156. Selon l'auteure, Léger joua un rôle décisif pour convaincre Raymond Dupuis de couper court à un voyage outre-mer et de retourner à la table de négociation. Il y a quelque chose d'ironique dans toute cette histoire. En mai 1952, Léger prit la parole devant les diplômés de l'École des hautes études commerciales et parla de la nécessité d'avoir un code d'éthique régissant les rapports entre travailleurs et employeurs. Pourtant, ce sont précisément des étudiants de cette institution qui furent engagés par Dupuis comme « scabs » aux premiers jours de la grève.

<sup>147</sup>Le rapport annuel de la compagnie pour l'exercice se terminant le 26 janvier 1953 contient un paragraphe entier sur les questions de travail, un sujet qui n'était pas abordé dans les rapports précédents. Dans le rapport de 1954, il est fait mention du renouvellement de la convention collective pour la période de 1953 à 1956. La « confiance mutuelle » est l'expression utilisée lorsqu'il est question de relations entre le patron et ses employés. Une troisième convention collective fut négociée plus tard dans la décennie et couvrait les années 1956 à 1958. Les rapports annuels se trouvent aux HEC, Fonds Dupuis Frères.

Philippe Girard. Il témoigna du sentiment d'appartenance à la compagnie : « Nous avions toujours considéré la Maison Dupuis Frères comme notre affaire. On nous l'avait enlevée, voilà qu'on nous la rend. C'est comme une femme qui revient à son homme. »<sup>148</sup>

Le lundi matin 28 juillet, journée chaude et humide, selon les journaux, qui rapportent également le décès d'Evita Peron, les grévistes de Dupuis déambulèrent, bras dessus bras dessous, le long de la rue Sainte-Catherine, dans une sorte de défilé de la victoire : « ... pleurs de joie, mais non sans un pincement de cœur: la grève est finie. »<sup>149</sup> La paix était rétablie. Les employés pouvaient retourner au travail et le magasin ainsi que le comptoir postal de Dupuis pouvaient à nouveau se consacrer entièrement à la satisfaction de sa clientèle canadienne-française. Entre-temps, l'ensemble du Canada français allait tranquillement continuer de transformer sa vision du monde et, par le fait même, la tournure des événements à venir.

### *Conclusion*

« La vie fait de tous des comédiens », a écrit la romancière Arlette Cousture. Et l'on pourrait ajouter que toutes les relations de travail sont une affaire de théâtre. Les acteurs s'emploient à atteindre certains buts, conscients ou latents. Ils travaillent à conserver leur position car, lorsque la confrontation s'engage pour de bon, elle donne lieu à une dynamique de lutte qui peut aboutir à une victoire ou à une défaite, beaucoup plus importantes que prévu au départ. D'une certaine manière, les conflits entre travailleurs et capitalistes engendrent une dynamique semblable, qui peut devenir difficile à maîtriser pour l'une ou l'autre des parties, lorsque les événements se précipitent. « Le théâtre est le piège », déclare Hamlet. On pourrait ajouter que le théâtre a sa conscience et sa dynamique propres.

Qui dit « théâtre » dit « moyen de communication ». Dans le cas de la grève chez Dupuis Frères, deux éléments de ce genre viennent à l'esprit : l'un, immédiat, qui colle à l'événement, l'autre, qui est plutôt en retrait, pour ne pas dire un reflet, de celui-ci. Dans le sens immédiat, les piquets de grève et l'intérieur du magasin deviennent un champ de bataille à deux sens pour l'expression, la manifestation, la provocation. La communication a, ici, quelque chose de franchement démonstratif. Les travailleurs et les capitalistes s'affrontent directement dans une arène, un ring de boxe, devrait-on dire, qui est un lieu reconnaissable par les participants et les spectateurs, c'est-à-dire le public. Une deuxième dimension renvoie à la forme médiatisée du conflit. Notre recherche, influencée par le recours privilégié aux

<sup>148</sup>Citation tirée de « Fin heureuse de la grève chez Dupuis », *Le Devoir* (28 juillet 1952). Originaire de la région de Charlevoix et peu scolarisé, Girard était perçu comme un orateur charismatique et un motivateur hors pair par les syndiqués de la base : « Il faisait ce qu'il voulait avec son auditoire. » Avant la Seconde Guerre mondiale, il avait été impliqué dans divers conflits de travail, entre autres, celui des chantiers navals de Sorel, celui des employés des tramways de Montréal et celui d'Arvida. (Vadeboncoeur, entrevue, 2004)

<sup>149</sup>Brousseau, « L'histoire de ma vie syndicale », 482.

journaux comme sources, donne à penser que la confrontation entre Dupuis et ses employés syndiqués s'est déroulée en bonne partie par l'intermédiaire de ce médium. Sans doute, dans une recherche ultérieure, faudrait-il ajouter la radio comme partie du contexte. Les journaux rapportent les événements de la journée. Ils publient aussi les rumeurs et les communiqués de presse, parfois une seule et même chose, spécialement préparée par les parties engagées dans la lutte. De chaque côté, on ajuste son comportement en gardant à l'esprit l'aspect que telle déclaration ou telle action prendront dans le journal du lendemain. Cela ressemble à la politique !

Il n'y a rien d'étonnant à cela, compte tenu du bombardement de l'information médiatique que l'on connaît de nos jours. L'important, ici, est d'établir le lien entre d'une part la contingence des interactions des événements, qui peuvent parfois donner lieu à des résultats difficiles à prédire, c'est-à-dire qui peuvent renverser la situation, et, d'autre part, la nature même de la communication, qui peut elle aussi avoir une incidence sur la situation en raison du type de couverture, de l'interprétation, de la partialité, de l'amplification des enjeux qui rejoint alors certaines tendances sous-jacentes au corps social ou politique. En d'autres mots, un événement n'est pas uniquement enchâssé dans un contexte historique qui met en vedette les protagonistes directement impliqués, mais également dans une fabrication médiatique particulière qui établit les règles du jeu dramatique en précisant des distinctions entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, entre les bons et les méchants.<sup>150</sup> La grève chez Dupuis représente un épisode du combat ouvrier au Québec du début des années 1950, au cours duquel l'enchaînement des événements entourant ce conflit se rattachait à un contexte social plus large. Elle illustre également la dramatisation des événements signalés par les médias. Les historiens, de ce conflit et des autres, devraient éventuellement examiner comment, du point de vue des médias d'après-guerre, des acteurs sont devenus des bons (des héros) ou des méchants (des crapules). Il existe un vaste champ d'étude à explorer sur ce sujet qui, en définitive, a trait à l'incidence des médias sur la vie publique — vie moderne oblige.<sup>151</sup>

<sup>150</sup>Après l'examen de la documentation portant sur l'analyse des incidents comme genre historique, Robert Darnton affirme : « Alors que les événements rapportés par la télévision dominent les nouvelles, une histoire qui nous permettrait de comprendre comment les événements pénètrent dans les différents médias et s'y incrustent (are embedded in) ne serait certainement pas sans intérêt. » « It Happened One Night », *New York Review of Books*, 51, 11 (24 juin 2004), 64.

<sup>151</sup>Ce constat rappelle l'une des observations de Létourneau : « ... la trace représentante n'est en aucun cas séparable de la pratique représentée. » Les personnes intéressées à poursuivre la démarche de Létourneau, qui traite de l'interprétation biaisée des événements dans la période d'après-guerre, pourraient commencer par rassembler des données empiriques dans les médias plutôt que les observations d'une petite minorité de penseurs et d'intellectuels. Les médias ont certainement beaucoup contribué à la diffusion et à la progression d'un certain « discours social. » De telles données empiriques pourraient étayer ce qui, à ce

La grève était une affaire de perdants — de « mange-merde » — et de femmes, des Canadiens français en plus. Ces mêmes Canadiens français qui étaient essentiellement traités comme de la main-d'oeuvre à bon marché et de la chair à canon industrielle par les capitalistes du Québec, du Canada et d'ailleurs, depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. On pouvait constater, sur les piquets de grève et dans la presse, un théâtre de dignité, inhérent au comportement du syndicat. Comme si quelqu'un y avait déclaré : « Dans la nouvelle société d'après-guerre, nous, les travailleurs, voulons notre juste place au soleil. » Il s'agissait là d'un règlement de comptes qui se préparait depuis longtemps.

Le syndicat affronta une puissante compagnie à un moment où était menée une ambitieuse campagne de modernisation de l'entreprise qui visait à structurer un nouveau style, une nouvelle image, un nouveau magasin et un nouveau vocabulaire de la mise en marché. L'économie d'après-guerre en fut une d'abondance ou, plutôt, d'espérances plus grandes. Au Canada, après la grande crise des années 1930, le rationnement, le contrôle et les privations du temps de guerre, le « consumérisme » était prêt à faire un grand bond en avant. L'entreprise Dupuis Frères en était parfaitement consciente et cherchait à en tirer parti en modifiant son image, ses méthodes et ses pratiques dans sa poursuite de plus gros profits et d'une part toujours plus grande du marché. Les employés ne faisaient pas directement partie de cette stratégie. Ils étaient, tout au plus, un moyen d'atteindre les objectifs de l'entreprise. Les travailleurs devaient être tenus dans leur état de subordination tranquille, tout comme ils l'avaient toujours été depuis que la compagnie avait parrainé la création du syndicat, en 1919. Or, les syndiqués ne voulaient plus continuer comme avant.

Chez Dupuis Frères, les travailleurs articulaient leurs demandes, fondées sur leur propre expérience du travail et leur propre culture, en vue d'obtenir leur juste part. Ce faisant, ils allaient à contre-courant de la vision de la compagnie. On constate, dans la confrontation survenue chez Dupuis, tout comme celle de chez Vickers et celles d'Asbestos, de Louiseville et de Murdochville, que s'effectuait, au sein du mouvement ouvrier canadien-français, une prise de conscience que la société était arrivée à un point tournant. Le « virage à gauche », pour reprendre l'expression de l'historienne Andrée Lévesque, n'allait pas être interdit. Le courant général de changement social dans les années 1950, était une revendication de changement. Au sommet de la société, une nouvelle génération d'ingénieurs, de professionnels, d'administrateurs de coopératives de crédit, d'investisseurs et d'intellectuels réalisait ses idéaux professionnels, même si la politique, en la personne de Duplessis, se conformait toujours à un modèle tordu, caractérisé par une adhésion au traditionalisme, au patronage et à une pratique d'asservissement nécessaire des ouvriers.

---

moment-ci, n'est toujours pas plus qu'une affirmation sans fondement, malgré son éloquence. Voir J. Létourneau, « Le Québec moderne ... », 785.



Au bas de la pyramide sociale, le changement était également dans l'air. Il existe de nombreux symptômes indiquant que l'humeur sociale était plutôt à la grogne. Aussi le phénomène de la popularité de Maurice Richard — celle du hockey en général et l'émeute Richard qui mit en évidence les frustrations collectives des Canadiens français — en est-elle un bon exemple. De plus en plus nombreuses sont les familles ouvrières qui s'entassaient dans les vieux et les nouveaux duplex et triplex — la population du Montréal métropolitain passant de 1,1 million, en 1941, à 2,1 millions, vingt ans plus tard.<sup>152</sup> Des Canadiens français et des immigrants s'installaient à Montréal non sans perdre l'espoir d'une nouvelle vie vers la périphérie de la métropole. Les nouvelles banlieues, avec leurs demeures unifamiliales, attiraient ceux et celles qui étaient déterminés à y faire la « belle vie ». Encore loin ou à portée de la main, la belle vie était un motif puissant qui alimentait les demandes des travailleurs qui se disaient que, si les capitalistes pouvaient avoir leur part du gâteau, pourquoi eux ne l'auraient-ils pas aussi.

Les militants syndicaux se conçoivent à la fois comme travailleurs et consommateurs.<sup>153</sup> S'il faut chercher une cause profonde de la grève, alors il faut regarder du côté du lien que font les travailleurs entre leur syndicat comme outil de combat et leurs aspirations matérielles. L'Église pèse encore assez lourd dans l'articulation du discours syndical,<sup>154</sup> mais force est de constater que la locomotive du mouvement obéit aux convictions, plus profondes, de l'ensemble des travailleurs qui doivent se frayer un chemin en terrain hostile. Le Québec des années 1950, pas plus qu'aujourd'hui d'ailleurs, n'est ni la grande noirceur ni le paradis terrestre. Il constitue tout simplement un terrain fertile pour des luttes sociales, économiques et politiques parfois spectaculaires et retentissantes, comme seul le Québec sait faire. D'hier à aujourd'hui, le fil conducteur n'est pas difficile à établir. La grève chez Dupuis, comme ailleurs, est un événement « moderne », en ce sens qu'il s'apparente à la suite des choses. Rappelons toutefois que la suite des choses est, elle aussi, appelée à évoluer.

Le processus visant à renégocier la place des travailleurs au sein de la société s'est poursuivi au-delà des années 1960. L'élan syndical contribua à la Révolution tranquille, mais ne s'est pas entièrement résorbé avec elle. Il a continué de se manifester dans les campagnes orchestrées par le front commun du secteur public au cours des années 1970. Le discours social-démocrate et populiste de René Lévesque et de son mouvement séparatiste initial était en bonne partie fondé sur

<sup>152</sup>Linteau, *Histoire de Montréal*, 460.

<sup>153</sup>Motivation implicite, à notre avis, aux revendications des syndiqués de Dupuis Frères, l'aspiration à une « belle vie » fait explicitement partie de l'agitation visant à syndiquer les employés de la T. Eaton, à Toronto, en 1950. Voir Donica Belisle, « The Canadian Left Confronts Consumer Culture: Consumption and Unionization at Eaton's in Postwar Toronto », communication inédite, présentée à la rencontre annuelle de la Société historique du Canada (Toronto mai 2002).

<sup>154</sup>Rouillard, « La grève de l'amiante », 339.

cette lancée du mouvement ouvrier qui avait pris naissance dans un véritable théâtre public de confrontation d'après-guerre, caractérisé par de vastes assemblées, de grandes manifestations, et placé aussi sous le signe de la scène de ces petites souris blanches, lâchées dans le magasin Dupuis Frères, à Montréal, en 1952. Les petites souris blanches courent encore. La partie n'est pas terminée.

*Shirley Lavertu et Alain Turgeon ont collaboré à la recherche et Marguerite Sauriol a effectué un énorme travail de déblayage dans le cadre de ce travail. Xavier Gélinas a aimablement accepté de commenter une version préliminaire de cet article de même que Peter Bischoff et Robert Tremblay. Pierre Vadeboncoeur, ancien permanent de la CSN, nous a fait part de ses commentaires sur le manuscrit ainsi que sur le sujet qui y est traité et nous a donné de précieux conseils. À toutes ces personnes, nous offrons nos remerciements les plus sincères. Ce texte fut traduit par Maurice Isabelle et révisé par Pierre Cantin.*

access to movements, news, policy & theory

## the **Alternative Press Index**

35+ years of access to Socialist, Feminist, Ecological, Anarchist and other critical perspectives.....



*"The best single way to make  
the library Bill of Rights real"*  
-Sandy Berman

A leading bibliographic resource since 1969 to over 300 periodicals covering topics such as ecology, humanities, journalism, and social science. Annual cumulation includes select abstract reprints.

The API is available through OCLC's FirstSearch (OnLine Computer Library Center) as well as in print form. Includes 250,000 records spanning 1991 to present, 20,000 records added each year. Full Text available for more than 50 periodicals indexed by the API through OCLC's Electronic Collections Online.

Subscriptions Volume 38 (2006): \$425/year

Subscribe: OCLC-1.800.848.5878; <http://www.oclc.org/firstsearch/ordering/default.htm>

Alternative Press Center 1443 Gorsuch Ave. Baltimore MD 21218  
410.243.2471 [altpress@altpress.org](mailto:altpress@altpress.org) [www.altpress.org](http://www.altpress.org)